CRAC n° 37 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal

Lundi 16 novembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

La réforme institutionnelle wallonne – Auditions.....1

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – M. Stéphane Hazée – M. Germain Mugemangango – Mme Valérie De Bue – M. Loris Resinelli.

Vote de procédure.....5

AUDITIONS.....5

Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public.....5

Désignation d'un rapporteur.....5

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue.

Échange de vues.....5

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Confiance au président et au rapporteur.....6

PROJETS ET PROPOSITIONS.....6

Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 759 (2026-2027) N° 1) ;

Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 760 (2026-2027) N° 1).....6

Désignation d'un rapporteur.....6

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal.....6

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Discussion générale.....7

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Germain Mugemangango – Mme Valérie Bluge – M. Christophe Collignon – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 759 (2026-2027) N° 1) 11

Examen et vote de l'article unique.....11

Vote sur l'ensemble.....12

Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 760 (2026-2027) N° 1).....12

Examen et vote des articles.....12

Vote sur l'ensemble.... 12

Confiance au président et au rapporteur.... 12

Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 1er avril 2014, amendant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Ottawa le 23 mai 2002 (Doc. 761 (2026-2027) N° 1).... 12

Désignation d'un rapporteur.... 12

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal.... 13

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Discussion générale.... 13

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Loris Resinelli – Mme Anne Lambelin – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Examen et vote de l'article unique.... 14

Vote sur l'ensemble.... 14

Confiance au président et au rapporteur.... 14

Pétition pour la restitution de mes chèvres Aline, Pauline et Caroline saisies le 3 août 2026.... 14

Désignation d'un rapporteur.... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel.

Présentation de la pétition.... 15

Échange de vues.... 15

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – Mme Christine Mauel.

Vote.... 15

Confiance au président et au rapporteur.... 15

Pétition concernant la situation inacceptable de la Palestine occupée.... 16

Désignation d'un rapporteur.... 16

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel.

Présentation de la pétition.... 16

Échange de vues.... 16

Intervenants : Mme la Présidente – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Anne Lambelin – M. Germain Mugemangango – M. Stéphane Hazée – M. Loris Resinelli.

Votes.... 22

Confiance au président et au rapporteur.... 22

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.... 22

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences de la hausse des prix des carburants sur l'économie wallonne, les services publics et le pouvoir d'achat ».... 22

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les enseignements du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de novembre 2026 consacré à la Belgique »..... 24

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les suites du dossier relatif au centre d'élevage canin de Blaton »..... 26

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Özlem Özen à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les modifications du Code wallon du bien-être des animaux dans le cadre de l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 »..... 27

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Özlem Özen à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le suivi de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en matière de bien-être animal »..... 28

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Özlem Özen à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la mobilisation des associations de défense des animaux contre la réforme du Code wallon du bien-être des animaux »..... 29

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'état d'avancement des négociations pour la nouvelle programmation européenne 2028-2034 »..... 32

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le rôle des *data centers* dans la stratégie industrielle de la Wallonie »..... 34

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie »..... 35

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 37

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 37

LISTE DES INTERVENANTS..... 38

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 39

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

La réforme institutionnelle wallonne – Auditions

M. le Président. – Je rappelle que ce point figure à l'ordre du jour de la Commission qui était jointe à la nôtre, à savoir la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Cette demande reviendra sur les bancs de cette Commission demain, le 17 novembre.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Nous allons expliciter pourquoi il nous semble important de recueillir non seulement un avis, mais surtout de réaliser des auditions et de poursuivre l'échange qui a eu lieu il y a bientôt deux semaines, lequel a permis d'entendre les points de vue des différents groupes.

À cet égard, je remercie le Gouvernement, qui a eu l'élégance et le fair-play de venir présenter un préprojet relatif à cette réforme institutionnelle intrawallonne. Si j'ai bien compris, celle-ci a pour but de simplifier le paysage wallon, tout en garantissant le même nombre de services à notre population.

Comme cela a été exprimé par mon groupe, nous sommes toujours ouverts à l'amélioration et aux réformes. Cependant, il ne faut pas réformer pour réformer ; une réforme doit faire sens, elle doit permettre de rendre un meilleur service à la population et à nos territoires et de renforcer la notion de service public. Dans le paysage intrawallon, l'idéal est qu'elle puisse également être au service des différents territoires qui composent notre Région wallonne, pour faire en sorte que l'on ait des services plus efficients pour la population.

Même si l'échange a été intéressant, vous vous en doutez, il y a encore des zones d'ombre sur votre projet de réforme. Si j'ai bien compris, les compétences actuellement exercées par les différentes provinces – on sait qu'elles sont multiples, puisqu'elles ne sont pas homogènes – doivent être reprises par les niveaux de pouvoir qui en seraient demandeurs. À cet égard, vous avez même cité le Fédéral. Je ne pense pas que cela va arriver ; néanmoins, vous avez pris le pli de les citer.

Il faudrait également faire en sorte que, puisque les différentes provinces exercent un enseignement provincial dont on reconnaît unanimement la qualité – je pense –, notamment dans l'enseignement technique, quant aux moyens complémentaires qu'ils apportent. Dans ce cas, WBE devrait continuer à organiser cet enseignement avec une enveloppe dédiée. À voir s'il s'agit d'une enveloppe constante ou qui évoluera. Ces questions sont importantes.

Certaines communes pourraient être intéressées par la récupération de certains organismes ou certaines compétences qui sont exercées au niveau provincial. Ce n'est pas ce que j'ai retenu des différents avis des communes. Néanmoins, ce qui inquiète les communes, notamment les territoires ruraux, c'est de savoir qui va reprendre le rôle de la province dans ces différents territoires ruraux. On peut citer différents exemples. Sans m'attarder, une ville dispose de différents agents sanctionnateurs. Vous savez que le parquet ne poursuit évidemment plus toutes les infractions. Il est utile que l'on puisse avoir une sanction de la société. Nous avons des agents constatateurs ; les agents sanctionnateurs sont souvent des agents provinciaux.

De plus, il y a le sort de tout ce qui concerne les bâtiments et les parts dans les intercommunales. Or, le paysage des intercommunales est varié. Elles ne sont pas les mêmes dans toutes les provinces. Ainsi, il y a plusieurs intercommunales de développement dans certaines provinces. À Liège, il n'y en a qu'une seule, donc cela facilite les choses. Néanmoins, les modèles sont assez variables et les questions assez compliquées à appréhender.

Objectivement, je n'ai pas connu beaucoup de réformes de cette ampleur. Cependant, c'est tant mieux parce que les institutions ne sont pas censées rester figées, elles doivent aussi évoluer avec leur temps. Je le répète, nous n'avons pas d'a priori. Par contre, objectivement, au vu de l'ampleur de la réforme, il serait tout de même intéressant, au-delà d'un avis écrit, d'avoir un échange avec les principales institutions qui seront concernées, afin de savoir comment elles appréhendent la façon dont vous voyez cette réforme. Je pense évidemment à l'Union des villes et communes de Wallonie. On ne passera pas à côté de l'APW, mais aussi de WBE, puisque je l'ai cité, car l'enseignement est évidemment un des corps extrêmement importants.

Dans la mesure où vous avez pris soin de rencontrer les syndicats, autant que l'on puisse également en profiter pour connaître leur point de vue, puisque vous vous êtes engagés dans cette réforme à ne pas faire de casse sociale. Vous avez vous-même exprimé l'idée que l'on puisse reprendre le personnel avec ce que l'on appelle communément « son sac à dos », c'est-à-dire avec tous les avantages que les différents employés et ouvriers ont retenu lors de leurs prestations au service des différentes provinces.

Bref, si vous voulez poursuivre dans le sens de cette politique de main tendue que vous avez exprimée vis-à-vis de l'opposition – tout le monde sait ici que la réforme doit se voter aux deux tiers des voix et je dirais même, à titre personnel, qu'il est impossible de voter une réforme en achetant un chat dans un sac –, il est utile et nécessaire de pouvoir définir les contours précis de la réforme. En effet, on n'engage pas simplement notre responsabilité, mais aussi sur le fait de s'interroger sur la manière dont les territoires fonctionneront, demain. On ne peut pas se retrouver avec une période de latence dans le cadre de laquelle on n'aurait plus l'exercice de telle ou telle compétence.

Très honnêtement, je pense que ces différentes auditions en enrichiraient le débat et, sans doute, dans un sens positif, puisqu'elles amèneraient différents points de tension que les institutions auditionnées auront identifiés – puisque les différents organismes ont également des techniciens –, points de tension que l'on puisse soulever ou en tout cas mesurer de manière à les éclaircir. Voilà l'objet de notre demande.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Bonjour à chacune et chacun, dans cette Commission conjointe, nous avions aussi formulé plusieurs demandes en termes de perspectives, puisque nous avons eu un débat bienvenu, utile et nécessaire sur une communication et une proposition faite par le Gouvernement. Comme nous l'avions conclu à ce moment, le Gouvernement a pu donner un certain nombre d'éléments de réponse quant à sa vision, mais un certain nombre d'autres n'ont pas pu trouver réponse à ce moment-là. Pour le dire clairement, je l'avais alors estimé comme non problématique, au sens où il est normal que les choses puissent avancer étape par étape – même peut-être positif –, et que le Gouvernement ne ferme pas la porte tout de suite sur plusieurs propositions ou questionnements exprimés à cette occasion. Je ciblerai en particulier la destination des missions ou les options alternatives, puisque le ministre des Pouvoirs locaux a indiqué qu'il y avait parfois plusieurs options dans un processus qu'il souhaitait itératif, ce qui est également positif.

L'enjeu de la simplification et de l'organisation démocratique de la supracommunalité est une autre question et un autre chantier à l'intérieur de cette réforme institutionnelle wallonne. Il y a aussi la question du financement des missions actuellement provinciales et potentiellement des enjeux relatifs au territoire. Le Gouvernement avait été partiellement en réponse, et puis d'autres éléments, à nos yeux, méritent que le débat puisse se poursuivre et, le cas échéant, pourquoi pas en commission conjointe.

En parallèle, il nous paraissait absolument opportun que notre Commission ou que notre Commission conjointe puisse alors entendre un certain nombre d'autres acteurs. Je serai plus court que M. Collignon, puisqu'il a lui-même évoqué les raisons qui rendent ces auditions opportunes.

Nous avions ciblé l'Union des villes et communes, a fortiori vu que le Gouvernement a dit peu de choses finalement, de la consultation des conseils communaux qu'il a eu l'occasion d'organiser. D'autre part, il y a également l'Association des provinces ou, éventuellement, le Collège des présidents de collège provincial. Les deux options sont possibles, puisque c'est un des interlocuteurs que le ministre-président ou le ministre des Pouvoirs locaux, je ne sais plus, avait cités lorsqu'on s'est vu.

Il existe aussi l'enjeu des organisations représentatives du personnel, d'autant que le Gouvernement lui-même les a rencontrées. Nous avions aussi proposé un représentant du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. WBE est une option intéressante pour l'enseignement, mais les missions provinciales qui ont un lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dépassent la seule compétence de l'Enseignement.

C'est intéressant d'avoir aussi un interlocuteur de la Fédération. La ministre-présidente, un représentant ou une représentante ou éventuellement un représentant du ministère ; à nouveau, il y a plusieurs options pour que ces enjeux puissent vraiment être explorés au mieux, que la réflexion puisse être assez nourrie par ces avis et que ces enjeux importants pour notre avenir puissent avoir lieu dans un débat public.

Voilà, de façon concise, les éléments que nous voulions ici soumettre à cette commission, comme nous

le ferons donc demain, puisque vous avez fléché le parcours.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Mon intervention vise simplement à soutenir cette demande. Je pense qu'elle est tout à fait légitime. On a eu une discussion intéressante en commission conjointe, personne ne peut le nier, mais personne ne peut nier non plus qu'il y a encore des zones d'ombre qui se sont aussi déclarées pendant cette discussion, notamment la question de la transmission des compétences avec une neutralité budgétaire qui, semble-t-il, n'est pas assurée dans le temps. C'est assuré dans une année un, mais que se passera-t-il dans le temps de l'année suivante, dans le cadre d'un gouvernement qui économise et qui met en place une austérité ? Ces questions restent vraiment encore tout à fait pendantes et sans réponse.

Sur la question du personnel, M. le Ministre-Président nous a indiqué qu'il avait rencontré effectivement les organisations syndicales le matin même de la réunion conjointe ; le contenu de cette rencontre n'a pas été communiqué, si ce n'est d'entendre que c'était rassurant pour certains. M. le Ministre-Président, qui opine de la tête, a bien raison. On aurait aimé avoir des détails là-dessus. C'est important.

Le caractère public important de ce débat a aussi été rappelé, puisqu'il y a certaines réunions qui se font sans le caractère public nécessaire pour une réforme d'une telle importance. Je pense que les auditions qui ont été proposées doivent pouvoir éclairer les choses de manière tout à fait publique.

Je n'ajouterai pas à la liste qui a été faite par mes deux derniers collègues, parce que je pense qu'elle est tout à fait pertinente, mais ces auditions ont tout à fait lieu d'être.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Le Gouvernement a fait appel aux groupes de l'opposition, le PS et Ecolo, pour se mettre autour de la table et envisager la réforme institutionnelle qui ne concerne plus uniquement que la suppression des provinces, mais s'élargit à la centralité et à la supracommunalité.

Il avait été convenu d'organiser une commission conjointe entre la Commission des affaires générales et la Commission des pouvoirs locaux. Cette Commission a été très intéressante – je remercie les collègues de l'avoir reconnu – et elle a permis au Gouvernement d'exposer sa vision et des avis demandés dans le cadre des consultations préalables, comme le prévoit d'ailleurs la DPR.

Je rappelle qu'en conclusion de cette réunion, le ministre-président a remis sur la table un appel à la création d'un groupe technique pour aller plus loin dans des questions soulevant des préoccupations bien légitimes.

À ce stade, je ne vois pas l'intérêt d'auditions. Les différents partenaires cités – l'Union des villes, l'APW, WBE et les syndicats – sont des acteurs impliqués dans les réformes, aux côtés du Gouvernement, que ce soit en matière de consultation ou de concertation. Je ne vois pas les éléments qui pourraient être mis sur la table actuellement.

Je peux aussi comprendre, comme le dit le collègue Christophe Collignon, que l'on ne veuille pas acheter un chat dans un sac. Je me refais le porte-parole de l'appel du ministre-président pour continuer ce débat dans un groupe technique qui va répondre de manière précise à certaines interrogations, tout en sachant qu'il y a aussi un appel à se mettre autour de la table pour poursuivre et négocier ces éléments de réforme institutionnelle.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – J'aimerais en premier remercier le Gouvernement d'avoir organisé, il y a deux semaines, un débat dans ce Parlement, autour de cette réforme institutionnelle importante pour l'avenir de la Wallonie. Je pense que c'était très intéressant d'avoir une discussion, au sein de ce Parlement et avec l'ensemble des groupes politiques. C'est dans la continuité de l'action du Gouvernement et du ministre des Pouvoirs locaux d'avoir une réforme la plus concertée possible, d'où le témoignage d'avoir, préalablement à cette réforme, consulté de manière très large l'ensemble des communes et des villes de Wallonie ainsi que les cinq Provinces. Le fait d'avoir déjà ouvert cette consultation à l'ensemble des conseils communaux et provinciaux montre qu'il y a une réelle volonté du Gouvernement d'avancer sur cette réforme importante, dans le cadre de la concertation. Il faut continuer dans ce sens.

Comme ma collègue Valérie De Bue l'a dit, ces réflexions doivent avancer dans le cadre du groupe de travail qui se constitue au niveau du Gouvernement, avec la participation et la main tendue vis-à-vis des groupes de l'opposition, en sachant que, de toute façon, dans le cadre du processus décrétal que nous connaissons, il y aura un moment de consultation obligatoire de l'ensemble des acteurs identifiés.

L'important est d'avancer sur ce texte et de laisser la consultation officielle s'organiser. Si les contributions écrites révèlent des choses pour lesquelles il faut absolument auditionner des personnes qui ont alerté sur tel ou tel point, il sera encore temps d'auditionner. L'objectif, maintenant, c'est d'avancer dans l'ordre, dans la méthode et celle proposée par le Gouvernement me semble la plus adéquate.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je voulais intervenir, puisque la cheffe de groupe du MR a utilisé, dans un des arguments pour s'opposer à ces auditions, on retrouve l'évocation de ce groupe technique pour poursuivre les discussions.

Comme je l'ai dit lors de la discussion menée avec les commissions conjointes, on ne connaît pas le caractère de ce groupe technique. Celui-ci constituera-t-il un groupe de travail non public où ne seront représentés que le PS et Ecolo ? Alternativement, parlons-nous d'un groupe technique public incluant l'ensemble de l'opposition ? Cela fait une grande différence. S'il s'agit simplement de poursuivre le travail d'une réforme aussi importante loin des oreilles et des yeux des citoyens, la réponse n'est pas du tout à la hauteur des demandes d'auditions qui viennent d'être formulées à l'initiative des partis de l'opposition.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Merci pour les différentes expressions. Je pense que le tour de table n'aura pas été inutile, puisque j'ai entendu Mme De Bue évoquer un élargissement du sujet de discussion, pour qu'il ne porte plus uniquement sur une réforme institutionnelle – à savoir la suppression des provinces – ou sur les politiques liées aux grandes villes, mais qu'il inclue également la supracommunalité et la politique des différents bassins. C'est relativement différent de la proposition initiale, et c'est extrêmement intéressant.

Si l'on se dirige vers cette alternative, on ne procède pas aux différentes auditions. C'est une occasion manquée, puisque les auditions ne visent pas à gagner du temps. On n'est pas encore tout à fait à la mi-législature, donc nous avons encore du temps. Ce type de réforme doit mûrir. Quel est l'intérêt d'entendre les personnes concernées, au-delà des avis écrits ? À titre personnel, je ne sais pas comment WBE fonctionne de l'intérieur. Je ne sais pas, pour n'avoir jamais été député provincial, comment telle ou telle province organise les choses, ou quels sont les différents points de tension.

Je prends juste un exemple : les bâtiments. Je trouverais intéressant de se pencher sur ce sujet. Je vois tout de même que WBE rencontre des difficultés à mettre les bâtiments qu'elle gère aujourd'hui en conformité et à les moderniser. Il serait intéressant que WBE puisse cibler les actions qu'elle pourrait mener à cet égard, qu'elle gère les doublons et se penche sur la manière dont elle voit les choses. À titre personnel, je pense que ces auditions ne vont pas retarder le processus et que, à l'inverse, elles peuvent amener une plus-value au Gouvernement. Elles permettront de définir le contour exact de la réforme et de lever certaines difficultés à travers le dialogue.

Je ne pense pas qu'il n'y ait aucun intérêt à procéder à des auditions. Au cours des années écoulées, dans différents dossiers, par exemple lors de la modification du décret relatif aux grades légaux, on a demandé des avis écrits, en l'occurrence de l'Union des villes et communes de Wallonie, et les organismes concernés sont à chaque fois venus au sein de ce Parlement. Les différents échanges ont permis d'affiner les textes et ont sans doute permis d'éviter l'une ou l'autre difficulté.

Dès lors, si l'on veut poursuivre dans une politique de main tendue, rejeter la première demande de l'opposition n'est pas un très bon signe en faveur d'une réforme menée dans l'écoute et la bienveillance. Ces demandes ne sont pas superfétatoires. La liste que nous avons déposée est extrêmement limitative et reprend des acteurs majeurs de notre paysage institutionnel, et je ne vois pas ce que les différents partis de la majorité ont à craindre de ces différentes auditions, puisque les organismes concernés connaissent parfaitement les intentions du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'entends ce qui a été dit par les représentants et représentantes des groupes de la majorité. Poursuivre le débat dans cette commission ou dans une commission conjointe, et entendre des parties prenantes les plus proches du dossier, ce sont des demandes élémentaires. On nous dit de nous joindre à un groupe de travail technique, parce que c'est là que les choses se passeront. Nos demandes ne portent pas sur des questions techniques. Elles concernent la déclinaison d'une vision politique qui mérite un certain nombre de développements et de compléments, de façon à permettre une appréciation d'ensemble qui soit correcte.

On fait grand cas de la consultation qui a été menée au niveau des conseils communaux. On en fait plus grand cas ici que lorsque nous nous sommes vus en commission conjointe, puisque le résumé de cette consultation, à mon avis, a tenu dans moins de mots que ceux utilisés par M. Resinelli aujourd'hui pour nous en parler. C'est toute l'importance d'être connecté à ces expressions des conseils communaux, puisque l'on n'a pas encore tout à fait identifié dans quelle mesure ils avaient pu réellement alimenter les choix qui ont été présentés. Si les demandes d'audition sont formulées ici, c'est précisément pour que ces parties prenantes légitimes soient entendues à un moment où elles peuvent encore impacter la manière dont les choses sont en train d'être préparées.

J'observe, par ailleurs, qu'aucun groupe, à ce stade, n'a exprimé d'opposition de principe au chantier que le Gouvernement a proposé d'ouvrir. C'est quand même le signe d'une opposition constructive. Je n'aurais pas mis ma main à couper il y a deux ans sur cette situation. Ce serait dommage que la majorité n'utilise pas à bon escient ce contexte, qui n'est pas fermé, pour créer un

chemin de confiance. En réalité, c'est cela qui compte : au bout du compte, il y a une volonté réelle de dépasser le clivage majorité-opposition. Les demandes qui sont formulées ici sont relativement élémentaires. Si elles devaient être éconduites comme cela, ex abrupto, ce serait une drôle de façon de faire. En toute hypothèse, si tel devait être le cas aujourd'hui, la réflexion peut encore mûrir jusqu'à demain, puisque l'on peut également conduire ces auditions en Commission des pouvoirs locaux, si la Commission des affaires générales devait y voir malice ou problème.

M. le Président. – Je crois percevoir qu'il n'y a pas de position commune et unanime. Dans ce cas, je peux conclure à un désaccord, malgré les expressions et les inquiétudes des uns et des autres. Quelqu'un souhaite-t-il que l'on passe au vote ? Cela s'agite. Généralement, c'est que l'on veut passer au vote. À la demande des groupes de l'opposition, on va passer au vote.

Vote de procédure

M. le Président. – Par 6 voix contre 4, la Commission décide de ne pas procéder à des auditions.

AUDITIONS

Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'audition sur la mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public.

Les documents utiles ont été communiqués par l'intermédiaire du portail des parlementaires.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

M. le Ministre-Président Dolimont me fait savoir qu'il ne souhaite pas procéder à un exposé.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C'est un travail qui revient chaque année. Nous avons l'occasion, au sein du Parlement, de voir si les choses sont conformes au cadre légal, mais aussi d'avoir un certain nombre d'informations sur d'autres dimensions du travail de ces organismes d'intérêt public.

Je voulais m'arrêter sur les SPABS pour une double remarque.

Premièrement, en passant en revue les documents envoyés pour la SPABS de Liège – la société publique d'administration des bâtiments scolaires, pour que chacun comprenne de quoi il est question –, on avait des informations relatives aux présences pour l'année 2023, alors que nous sommes dans le rapport portant sur l'exercice 2025. J'ai l'impression qu'il y a un document un peu ancien qui a été remis. Le ministre-président peut-il communiquer au Parlement l'information portant sur l'année 2025 ? Je ne demande pas que cela soit en séance, une erreur peut toujours intervenir. Je n'ai pas fait une recension générale, mais je voulais attirer l'attention là-dessus.

Plus généralement sur les SPABS, sans viser quelque situation que ce soit, parce qu'il peut y avoir des motifs légitimes, on voit qu'il y a un taux de présence parfois faible, avec un nombre d'administrateurs présents aux réunions inférieur au quorum – peut-être y a-t-il des procurations, mais le document ne le mentionne pas –, on a même parfois, dans certaines de ces sociétés, le commissaire ou la commissaire avec un taux d'absence important. Je ne généralise pas, d'autres sont là à chaque fois. De manière générique, je voulais suggérer au ministre-président de regarder ces éléments et, le cas échéant, veiller à la continuité de l'action publique en permettant aux personnes qui ont des difficultés à venir, à être remplacées, a fortiori pour le commissaire, puisqu'il y a une responsabilité plus grande comme ministre de tutelle.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je vais vérifier les potentielles erreurs par rapport à la date pour voir si c'est une erreur de date ou une erreur de contenu et de reprise du rapport. J'informerai directement les services du Parlement par rapport à cette situation. J'ai bien pris note également de la remarque sur l'espace et la présence de certains.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Ce n'est pas que je ne vote pas la confiance, mais je le fais sous réserve de la correction du document pour ce qui concerne alors l'année erronée.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 759 (2026-2027) N° 1)

Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 760 (2026-2027) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 759 (2026-2027) N° 1) ;
- du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 760 (2026-2027) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Nous examinons aujourd'hui conjointement les deux projets de décrets relatifs à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, signée à Tromsø le 18 juin 2009. Cette Convention s'inscrit dans les travaux du Conseil de l'Europe pour renforcer la transparence de l'action publique. Elle fixe des garanties communes pour le traitement des demandes d'accès, la motivation des refus et les voies de recours. Elle précise aussi dans quelles conditions l'accès peut être limité, notamment pour protéger la vie privée ou la sécurité publique.

La Wallonie applique déjà, pour l'essentiel, ces garanties. Le droit d'accès aux documents administratifs y est organisé depuis plus de 30 ans. Chacun peut déjà demander à consulter un document ou à obtenir une copie. L'administration doit motiver ses refus et communiquer la partie accessible d'un document lorsque seule une partie doit être protégée. En cas de refus ou de silence de l'administration, un recours est possible devant la CADA. J'attends donc peu de changement dans les démarches des citoyens wallons. Cela n'exclut pas l'examen d'adaptations juridiques ciblées des analyses reçues. On identifie, concernant certaines conditions d'accès et le régime des exceptions, sans conclure à la nécessité d'une réforme profonde du cadre wallon.

La convention est en vigueur, au niveau international depuis le 1er décembre 2020. Les autres assemblées belges compétentes ont déjà donné leur assentiment, celui du Parlement wallon est la dernière étape parlementaire requise avant que la Belgique puisse déposer son instrument de ratification.

La procédure a pris du temps. Lorsque nous avons repris le dossier, nous avons voulu vérifier comment la Convention s'articulait avec les règles déjà applicables en Wallonie. Nous avons mené ce travail avec les services juridiques du SPW, consulté la CADA avant la première lecture et soumis les deux avant-projets au Conseil d'État.

En première lecture, nous avions envisagé une réserve pour préserver certaines garanties de confidentialité prévues par le droit wallon. Je pense notamment au secret professionnel de l'avocat, à la confidentialité de la médiation. Dans les deux cas, les personnes doivent pouvoir s'exprimer librement et avoir confiance dans la protection des informations qu'elles confient. Le Conseil d'État a estimé que la Convention permettait déjà de protéger les informations visées. Il a

également rappelé qu'une réserve à un traité mixte exige un consensus préalable entre les autorités belges concernées. En l'absence de ce consensus, nous avons retiré la réserve des deux projets.

Le premier projet comporte un article unique qui porte assentiment à la Convention pour les compétences propres de la Région wallonne. Dans le second projet, le premier article précise qu'il s'agit des matières dont la Communauté française a transféré l'exercice à la Wallonie et le second article porte assentiment à la Convention pour ces matières.

Au-delà de ces projets d'assentiment, je poursuivrai en 2027 les travaux de rapprochement de la CADA et de la CRAIE. Je veux offrir aux citoyens une porte d'entrée unique, clairement identifiable pour ces recours en matière d'accès à l'information. Il ne devrait plus y avoir de difficultés pour cela. Il est important qu'il n'y ait pas d'ambiguïté concernant quelle commission doit être saisie pour tel ou tel sujet. Les travaux s'appuient sur la proposition d'une commission régionale unique, organisée en deux chambres spécialisées, l'une généraliste et l'autre environnementale, avec un guichet et un secrétariat commun. Cette organisation vise à simplifier le parcours du citoyen tout en préservant les expertises scientifiques, notamment celle de l'information environnementale et en respectant les obligations internationales en la matière.

Sur le plan administratif, la mise en commun du guichet, du secrétariat et des fonctions de support permettrait de mieux utiliser les moyens disponibles. Je souhaite également tirer parti des bonnes pratiques issues de l'expérience de chacune des deux commissions, pour construire un fonctionnement commun plus efficace au service des citoyens, plutôt que de maintenir deux fonctionnements séparés.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – N'étant pas membre de cette Commission, je veille toujours à ce que les groupes représentés puissent s'exprimer. Je vais m'exprimer avec intérêt sur cet enjeu important.

Je commencerai par les premiers mots que l'on peut trouver dans le dossier : « La publicité de l'administration est la marque de fabrique de la bonne gouvernance et des sociétés démocratiques et pluralistes. » Ce sont les premiers mots des rétroactes qui figurent dans l'exposé des motifs du projet du Gouvernement. Ils donnent une perspective extrêmement positive et ils soulignent toute l'importance de la transparence pour le fonctionnement de nos démocraties et pour la confiance du public.

Cette Convention de Tromsø est entrée en vigueur dans l'ordre international le 1er décembre 2020, lorsque l'Ukraine l'a ratifiée. Il fallait un certain nombre d'États qui le fassent, et la Belgique était, à ce moment, en défaut. Elle avait été parmi les premières à la signer, mais elle ne l'avait pas encore ratifiée. Le Gouvernement Vivaldi avait alors initié le processus suite à cette ratification par l'Ukraine et la CADA avait rappelé à ce Parlement l'existence même de cette convention à l'occasion de l'avis qu'elle avait remis lors de l'examen d'un des décrets-programmes que le Gouvernement avait soumis à ce Parlement. C'était au printemps de cette année.

J'ai eu l'occasion d'interroger à plusieurs reprises le ministre-président, pour montrer mon inquiétude concernant la non-ratification de ce texte par la Wallonie, en avril et en juin précisément. Il m'avait alors informé de l'état d'avancement du dossier et des travaux qui étaient menés avec le service juridique du SPW et la CADA pour mener le dossier à bien.

La conclusion du dossier constitue une étape positive, nonobstant le temps important – c'est le moins que l'on puisse dire – qui s'est écoulé.

Notre pays a fort heureusement déjà opéré, il y a 30 ans, la consécration constitutionnelle du droit à l'information du public dans l'article 32 de la Constitution. Concrètement, le droit wallon est alors intervenu avec un décret, le décret de mai 2019, que j'ai eu l'occasion et l'honneur de porter, qui a vraiment renforcé cette mécanique.

Nous savons qu'il reste du travail au niveau fédéral à cet égard. J'espère que l'assentiment qui est donné à ce traité permettra qu'il franchisse également le pas de mettre à la disposition du citoyen un droit de recours effectif à travers une commission d'accès avec un pouvoir contraignant.

Il est important de lire l'article 1er de la Convention, qui nous indique qu'aucune des dispositions de la Convention n'empêche une partie de celle-ci de conférer au droit d'accès aux documents publics une portée plus large que la Convention. Cela veut dire que, pour les États, et la Wallonie sur certains points, un des éléments à faire valoir qui ont amené des garanties de protection plus larges que celles prévues par la Convention, ces dispositions continuent à s'appliquer. Bien sûr, puisque la Convention n'y porte pas préjudice, elle consolide, à nos yeux, l'accès du public à ces informations.

J'ai envie aussi, pour bien la comprendre, de citer un des éléments qui illustre bien son esprit. Lorsqu'elle évoque certaines limitations qui sont admises pour le droit d'accès et qu'elle évoque la sécurité nationale, la défense et les relations extérieures, elle précise « que la notion de sécurité nationale – c'est en tout cas l'exposé des motifs que le Gouvernement fournit – doit être

utilisée avec modération. Elle ne devrait pas être utilisée à mauvais escient pour protéger des informations qui pourraient révéler des violations des droits humains, la corruption au sein de l'autorité publique, des erreurs administratives ou une information qui est simplement embarrassante pour des fonctionnaires ou des autorités publiques ».

Ce sont des termes dont il faut apprécier l'importance. Je regrette que, dans le cadre de cet instrument, le Gouvernement ait tenté de formuler des réserves pour certaines demandes d'information, en lien notamment avec le secret professionnel des avocats ou en lien avec des documents considérés comme inachevés, même si, comme le ministre-président l'a indiqué, il a depuis lors fait marche arrière suite à l'avis du Conseil d'État.

Cela révèle une forme d'ambiance qui a un peu changé concernant la transparence. Faut-il rappeler certains reculs que le Gouvernement a opérés ? Je pense notamment à la communication des ordres du jour provisoires du Gouvernement, par exemple, ou à certaines dissimulations de plusieurs ministres par rapport à des informations élémentaires d'intérêt public. Encore récemment, si l'on ne prend que les quelques jours, on a eu, par exemple, votre collègue en charge des Pouvoirs locaux qui a cherché à cacher le coût du vote électronique pendant longtemps, élément sur lequel vous avez fini par me répondre de votre côté, lorsqu'il a cédé la main au ministre-président, ou encore, la semaine dernière, les 400 millions distraits du logement social que la ministre de l'Énergie n'a pas jugé bon de mentionner lors de la conférence de presse après le conclave budgétaire, alors que celle-ci a pourtant été nourrie d'un très grand nombre de détails sur d'autres dossiers.

Je veux rappeler que la Déclaration politique régionale promettait une perspective inverse. Je vais en citer un élément : « En matière de transparence, dans le respect du Règlement général sur la protection des données et du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration, le Gouvernement publiera activement la notification de cette décision ». C'est sans doute un élément qui n'a pas encore pu être concrétisé, mais je profite alors de ce débat pour en rappeler la promesse qui avait été formulée dans la Déclaration de politique générale.

Ainsi, plutôt que de tenter de restreindre finalement l'information ou la transparence, il est important de continuer à travailler – le travail n'est pas fini – à l'élargir et à assurer son effectivité.

S'agissant de l'effectivité, comme vous pouvez vous y attendre, je pense au suivi des décisions de la commission d'accès, puisque j'ai l'occasion de vous interroger deux fois par an pour m'assurer du bon suivi. Un certain nombre d'autorités mettent en œuvre les décisions de la commission d'accès et transmettent les documents au public lorsqu'ils vont en recours devant la commission et qu'elle leur donne gain de cause. Mais il y a toujours, chaque semestre, l'une ou l'autre autorité qui continue à être en résistance par rapport à ce qui n'est pourtant que l'application du droit.

C'est aussi important que la Wallonie puisse faire évoluer les choses en la matière. D'autant lorsque certains sont des récidivistes manifestes. Là-dessus, votre collègue en charge des Pouvoirs locaux a un pouvoir de sanction avec le pouvoir de tutelle et le pouvoir disciplinaire. Le texte peut aussi être renforcé dans la publicité qu'il donne à ces situations qui ne sont pas acceptables.

Le Gouvernement, d'ailleurs dans sa Déclaration de politique régionale, disait : « Afin de rendre pleinement effectif le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration, une gradation de sanction, dont ultimement et si nécessaire financière, sera instaurée ». C'est un élément sur lequel je voulais vous interroger. Y a-t-il en la matière des évolutions à signaler ?

Lorsque je vous avais interrogé au printemps dernier, vous aviez indiqué qu'un travail d'analyse – et c'est bien légitime – était mené en collaboration avec la direction de la Chancellerie et l'expertise juridique du SPW. Une étape qui a permis d'examiner en profondeur la compatibilité des dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics avec le cadre juridique wallon existant.

Je voulais donc vous demander si, au-delà de la consolidation, des effets concrets pouvaient être attendus du texte dans certaines des dispositions plus détaillées.

De même, vous aviez dit en avril 2006 que compte tenu du rôle central de la CADA dans ce domaine, il était indispensable de solliciter son avis. Plusieurs échanges et analyses juridiques se sont ainsi succédés. Un dernier courrier a été adressé à la CADA le 24 mars dernier. Celle-ci s'est réunie le 14 avril afin d'examiner cette demande. Je voulais voir si l'on pouvait, dans l'examen du texte, prendre connaissance de l'avis que la CADA a remis au Gouvernement, pour compléter notre appréciation par rapport à l'examen de ce projet de décret.

Enfin, le ministre-président s'est exprimé sur une perspective de rapprochement entre la Commission d'accès et la Commission de recours pour le droit d'accès aux informations environnementales. Nous verrons évidemment quelles sont les suites que le Gouvernement donnera à cette annonce, mais je veux insister sur le fait que l'harmonisation intervienne au bénéfice de la transparence la plus large pour le citoyen et la citoyenne. Cela va de soi à nos yeux. Toutefois, parfois, certaines choses qui vont de soi ne le vont pas, je voulais l'expliciter ici.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, le groupe PTB soutiendra ce projet de décret qui vise à renforcer le droit des citoyens à accéder aux documents publics. C'est un droit démocratique fondamental. Les citoyens doivent savoir comment les décisions sont prises, comment l'argent public est dépensé et sur quelles bases les autorités publiques agissent. Cela concerne aussi bien les décisions du Gouvernement wallon que celles des administrations, des communes ou encore des organismes publics.

Nous saluons donc cette avancée, même si nous pouvons regretter qu'il ait fallu attendre aussi longtemps. La Convention de Tromsø date en effet de 2009 et le groupe d'États contre la corruption – GRECO – avait déjà demandé à la Belgique de la ratifier en 2020.

Au-delà de la ratification se pose une question essentielle : comment garantir que ce droit soit réellement respecté sur le terrain ? En Wallonie, nous disposons de la Commission d'accès aux documents administratifs – la CADA –, qui permet aux citoyens de contester les refus de communication de documents. Cet organisme joue un rôle essentiel. Pourtant, nous constatons que certaines administrations ne respectent pas toujours ses décisions alors que celles-ci sont contraignantes. Des questions parlementaires ont récemment mis en évidence plusieurs décisions qui n'avaient pas été exécutées, notamment au niveau des pouvoirs locaux.

Il ne suffit donc pas d'affirmer que les citoyens ont droit à l'information. Encore faut-il leur donner les moyens de faire respecter ce droit. Pour le PTB, cela implique notamment de soutenir correctement le travail de la CADA, de lui assurer les moyens humains et matériels nécessaires pour remplir ses missions et de garantir que ses décisions soient effectivement appliquées. Cela implique aussi de mieux informer les citoyens de leurs droits et des possibilités de recours dont ils disposent.

Monsieur le Ministre-Président, j'aimerais donc profiter de l'examen de ce décret pour vous poser trois questions. Premièrement, estimez-vous que les moyens humains et financiers actuellement accordés à la CADA wallonne sont suffisants pour lui permettre d'exercer correctement ses missions ? Prévoyez-vous de les renforcer ?

Deuxièmement, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir que toutes les administrations et tous les organismes publics respectent effectivement les décisions de la CADA ?

Enfin, comptez-vous accompagner la ratification de cette convention d'initiatives concrètes pour mieux informer les citoyens de leur droit d'accès aux documents publics ?

Pour conclure, Monsieur le Ministre-Président, le PTB soutiendra ce texte, mais nous souhaitons que cette convention ne reste pas un engagement sur papier. La transparence de l'action publique doit être une réalité pour tous les citoyens, et pas seulement pour ceux qui disposent du temps, des connaissances et des moyens nécessaires pour faire valoir leurs droits.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – En juin dernier, Monsieur le Ministre-Président, vous étiez, vous aussi, interrogé sur l'agenda des décrets d'assentiment de la Convention de Tromsø, qui nous animent aujourd'hui, et vous les annonciez sous peu. C'est chose faite. « Enfin ! », a-t-on envie de dire.

La transparence de l'action publique, ce n'est pas une faveur que l'administration accorde aux citoyens, c'est une exigence démocratique et une condition de la confiance dans nos institutions.

C'est dans cet esprit que le groupe MR soutiendra les textes portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009.

Cette convention constitue le premier instrument juridique international reconnaissant un droit général d'accès aux documents détenus par les autorités publiques. Elle repose sur une idée simple : permettre à chacun de comprendre l'action publique, d'en apprécier les décisions et de participer au débat démocratique en connaissance de cause.

À cette fin, elle établit un socle commun de garanties, un accès sans discrimination, un traitement rapide et équitable des demandes et des possibilités de recours en cas de refus. Elle préserve également les protections nécessaires, notamment en matière de vie privée et de sécurité.

Cependant, le vote qui nous occupe aujourd'hui appelle un constat très concret : la Wallonie arrive la dernière. En effet, les autres composantes du Royaume ont déjà donné leur assentiment au cours des législatures précédentes : la Flandre l'a fait en 2013, puis les autres procédures ont suivi à Bruxelles et dans les Communautés et, enfin, le niveau fédéral les a rejointes en 2024. L'assentiment wallon restait le dernier chaînon manquant, ce qui empêchait encore toute la Belgique de ratifier la Convention.

Monsieur le Ministre-Président, ce retard est enfin comblé. Je tiens donc à saluer l'initiative du Gouvernement MR-Les Engagés et à vous féliciter pour avoir fait avancer ce dossier jusqu'à notre Parlement. Vous permettez aujourd'hui à la Wallonie d'accomplir sa part et de lever le dernier obstacle parlementaire à la

ratification belge. Il s'agit de donner enfin notre assentiment à un engagement international important, de mettre un terme à une attente qui n'avait que trop duré et de faire avancer un dossier au profit de tous les citoyens.

Pour ces raisons, le groupe MR votera en faveur de ces textes.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je me permettrai d'être bref, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites dans ce dossier. Comme souligné par les uns et les autres, la Convention de Tromsø s'inscrit dans une logique qui consacre le droit à l'accès à l'information, qui ne doit évidemment pas dépendre du bon vouloir des autorités. Nous souhaitons rappeler que l'accès aux documents publics constitue une garantie essentielle du fonctionnement démocratique, de la transparence des décisions publiques et du contrôle citoyen.

Comme cela vient d'être rappelé, l'assentiment à cette Convention lui permettra d'être effective ; les principes qui y sont consacrés se traduiront donc concrètement dans nos pratiques administratives, avec des procédures accessibles, des délais raisonnables et des recours effectifs.

Notre groupe soutient également cette proposition.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour votre présentation de cette Convention de Tromsø, qui date effectivement de 2009 et dont le processus, jusqu'à la ratification qui nous est soumise aujourd'hui, a pris du temps. Il est donc fort heureux que ce Gouvernement ait enfin pu saisir l'occasion de proposer à notre Parlement d'y adhérer pleinement.

La Wallonie disposait déjà d'une législation permettant la transparence et l'accès aux documents administratifs. Comme M. Hazée l'a rappelé, cette législation date même d'il y a plus de 30 ans, puisqu'il s'agit du décret du 30 mars 1995. Cependant, la Convention de Tromsø permet de renforcer encore cet accès et de placer ces garanties à un niveau plus élevé, puisqu'on s'ancre dans une convention à l'échelle de l'Europe. Elle n'est d'ailleurs pas limitée à l'Union européenne, mais concerne bien tout le continent, puisqu'elle est issue du Conseil de l'Europe. C'est donc quelque chose de tout à fait intéressant qui constitue un plus pour notre législation.

Vous savez mon attachement au multilatéralisme et à tout ce qui peut renforcer les liens avec nos pays partenaires ; l'adhésion à cette convention est un beau signe de plus que des institutions comme le Conseil de l'Europe assurent une vigilance particulière en matière de sécurité démocratique. C'est d'ailleurs l'ambition du Conseil de l'Europe pour le moment.

J'ai eu la chance de participer au Forum mondial de la démocratie organisé au Conseil de l'Europe il y a deux semaines à Strasbourg. C'est dans cette lignée que nous nous inscrivons aujourd'hui en approuvant cette convention. C'est très heureux.

J'ai juste une question et une petite inquiétude qui demeurent, notamment sur les obligations de confidentialité et à ce qui avait été la réserve initialement envisagée par le Conseil d'État ; à la suite de cette réserve, nous avons adapté notre législation. Notre législation prévoit une certaine confidentialité sur ces documents, notamment dans le cadre de procédures de médiation ou bien pour protéger certains lanceurs d'alerte qui pourraient être exposés dans certains documents. Nous confirmez-vous que des mécanismes de protection, notamment dans ces cadres, existent et que donc la confidentialité demeure malgré tout garantie malgré l'application future de cette convention ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Sur l'avis de la CADA, je n'ai pas de souci à le transmettre. En termes de transparence sur le débat, je n'ai pas de difficulté. Je vais néanmoins vous résumer les grandes lignes de ce qui est contenu dans cet avis. Il a été rendu le 14 avril. C'était un avis nuancé sur la nécessité d'une réserve par rapport à plusieurs éléments. Une réserve était inutile pour plusieurs intérêts déjà protégés par la Convention, notamment les relations internationales et les intérêts économiques. Il fallait toutefois examiner la nécessité d'une réserve pour certaines protections particulières, comme le secret professionnel de l'avocat, la confidentialité de la médiation ou encore des garanties de certains dispositifs de signalement. Cela répond à votre question.

Autre élément : certaines obligations légales de secret pouvaient être compatibles avec la convention sans réserve spécifique. Enfin, aucun élément identifié n'imposait une réserve propre aux licences d'armes, puisque c'était également un des éléments. On vous transférera ces sujets.

Sur la question de la transparence et des sanctions, j'avais déjà répondu sur la mise en œuvre d'un mécanisme de transparence et de responsabilisation, à savoir la publication sur le portail wallonie.be de la liste des entités qui n'exécutent pas les décisions de la CADA, à l'instar de ce qui existe déjà pour la CADA de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui est en place depuis l'été. Comme je l'indiquais également, il y a la mise en place de ce que l'on pourrait qualifier d'un pilori virtuel avec mise en évidence de qui ne respecte

pas les décisions de la CADA. Cela constitue une première étape concrète.

Sur la base des enseignements qui en seront tirés, le Gouvernement évaluera l'opportunité de prévoir d'autres sanctions à l'encontre des autorités administratives qui n'exécutent pas les décisions de la CADA conformément aux engagements, vous l'avez rappelé, qui ont été pris dans la Déclaration de politique régionale.

La question des moyens financiers et humains, plus largement, de l'administration sera examinée hors du cadre de l'accord de Tromsø. Elle sera créée dans le cadre de la fusion, comme je l'ai dit. Il y aura une objectivation de l'ensemble de ces éléments pour être certain que les missions puissent être rendues de manière la plus efficace possible.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie le Gouvernement pour ses réponses. En particulier, nous lirons avec intérêt, d'ici la séance plénière, l'avis écrit de la CADA. Merci de nous en avoir déjà donné quelques grandes lignes. S'agissant des sanctions, j'avais en effet vu sur le site du SPW, depuis juillet 2026, l'affichage des entités qui restent en défaut de communiquer les pièces demandées une fois que la CADA leur a pourtant imposé de le faire. Merci pour cette première étape. Elle peut être enrichie, notamment sur les communications partielles, parce qu'on a là, pour le moment, uniquement les cas de refus manifestes et complets. Il reste certains cas plus ambivalents qui méritent également qu'il y ait un suivi, plus largement.

Le fait que certaines entités, de manière quasi constante, soient en défaut de transmettre les pièces demandées par certains citoyens ne peut pas rester durablement sans suite. Je pense notamment au cas de la Commune et du CPAS de Bernissart, qui est certainement le plus mauvais des élèves, puisque c'est au moins une ou deux fois par an qu'il se fait connaître dans ce que vous appelez le pilori virtuel. Bref, j'invite le Gouvernement, puisqu'il travaille sur le sujet avec le rapprochement CADA-CRAIE et qu'il viendra donc, le jour venu, au Parlement, à s'emparer de cette question.

Plus largement, la ratification, nonobstant son retard, est une étape positive. Je maintiens le regret des réserves que vous avez cherché à établir. M. Resinelli évoquait les lanceurs d'alerte. Je comprends tout à fait la protection qu'ils doivent recevoir. Toutefois, cette réserve est déjà établie par la législation, puisque c'est la législation portant sur la protection des lanceurs d'alerte qui, précisément, organise un cadre qui leur permet en effet de lancer une alerte sans devoir subir des conséquences qui les feraient taire.

La question des avocats va moins de soi que l'on ne pourrait le croire. Il faut bien avoir à l'esprit, par rapport à certaines décisions de l'actuel Gouvernement, le cadre dans lequel les choses sont maintenant bordées. On a eu un cas où, lorsque le Gouvernement demande un avis juridique, par exemple un ou une professeure d'université, il sera tenu de le transmettre si, à un moment donné, une demande est formulée. Lorsqu'il demande l'avis juridique à un avocat, il y a un cas où le ministre s'est retranché derrière le secret professionnel des avocats pour ne pas transmettre ce qui est une pièce d'intérêt général. C'était la ministre Neven, à l'occasion de son étude sur la tentative de suppression de l'allocation loyer.

Le Gouvernement lui-même, dans son projet de décret, lorsqu'il discute de cette réserve qu'il a cherché à établir et puis finalement à laquelle il a renoncé, mentionne ceci : « Certains secrets professionnels, dont le secret professionnel de l'avocat, peuvent se rattacher à la vie privée, aux autres intérêts privés légitimes ainsi qu'à l'égalité des parties, à une instance juridictionnelle et au bon fonctionnement de la justice. » Lorsqu'on est dans ce cadre du contentieux, on comprend effectivement le fait que le secret professionnel de l'avocat puisse effectivement protéger la pièce d'une communication, dès lors qu'elle mettrait à mal, par exemple, une procédure en justice.

Lorsqu'on est dans le cas que le Gouvernement a évoqué lui-même pour cette allocation loyer d'une étude juridique d'intérêt général, manifestement les restrictions telles qu'elles découlent de la Convention de Tromsø ne permettront plus de tenir cet argument ; ce serait une évolution salutaire.

Enfin, pour terminer, je ne peux que redire, pour ce qui concerne le rapprochement envisagé entre les deux commissions d'accès qui existent aujourd'hui en Wallonie, toute l'importance que l'harmonisation soit effectuée vers le haut et non pas au détriment de la transparence, puisque le ministre-président n'a pas répondu à ce point précis.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 759 (2026-2027) N° 1)

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 759 (2026-2027) N° 1).

Article unique

L'article unique ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 759 (2026-2027) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 760 (2026-2027) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 760 (2026-2027) N° 1).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Mauel.

Art. 1er et 2

Les articles 1er et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 760 (2026-2027) N° 1).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Mauel.

À l'unanimité des membres, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 1er avril 2014, amendant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Ottawa le 23 mai 2002 (Doc. 761 (2026-2027) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 1er avril 2014, amendant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Ottawa le 23 mai 2002 (Doc. 761 (2026-2027) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je propose Mme Bluge comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Bluge est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Le projet qui vous est soumis porte assentiment au protocole fait à Bruxelles le 1er avril 2014, qui modifie la convention fiscale conclue entre la Belgique et le Canada en 2002. Son objet est précis : renforcer l'échange de renseignements entre les administrations fiscales pour leur permettre d'appliquer correctement l'impôt et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale internationale.

Il concerne uniquement l'article 26 de la convention. Concrètement, un État ne pourra pas refuser de communiquer un renseignement au seul motif qu'il est détenu par une banque. Cette règle couvre notamment les informations détenues par un trust ou une fondation. L'État sollicité devra utiliser ses moyens de collecte, même lorsqu'il n'a pas lui-même besoin de ces informations pour ses propres impôts.

Ces échanges doivent porter sur des renseignements vraisemblablement pertinents pour l'application des règles fiscales concernées. Le texte prévoit leur confidentialité et encadre leur utilisation. Il renforce donc les moyens de contrôle des administrations sans modifier les taux d'imposition ni créer de nouvel impôt.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, le groupe MR soutiendra ce projet de décret qui contribue à une coopération fiscale plus efficace entre la Belgique et le Canada.

Le protocole, comme vous l'avez dit, ne renégocie pas les taux d'imposition ni les règles de répartition des revenus entre la Belgique et le Canada. Il modifie l'article 26 de la convention consacrée à l'échange de renseignements fiscaux.

Pour notre groupe, une fiscalité équitable doit protéger les contribuables qui respectent leurs obligations et garantir une concurrence loyale entre les acteurs économiques. Ce texte s'inscrit dans cette logique en renforçant l'échange de renseignements tout en préservant les garanties de confidentialité et les droits des contribuables. Nous voterons donc en faveur de ce projet de décret et d'assentiment. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – En effet, M. le Ministre-Président et Mme Mauel l'ont dit, c'est un texte assez technique, mais important pour la Région wallonne et pour notre administration également, afin qu'elle puisse travailler de la manière la plus efficace possible dans le cadre de ses compétences.

Je pense simplement élargir un peu le propos en disant que tout renforcement de notre collaboration avec le Canada, dans le contexte international que l'on connaît actuellement, est bon à prendre. Que ce soit en termes d'échanges commerciaux ou, ici, d'une coopération administrative et fiscale, c'est un texte à soutenir dans le cadre de la collaboration avec ce pays frère – on l'a déjà répété à de nombreuses reprises, notamment dans le cadre du débat sur le CETA –, avec lequel nous avons tout intérêt à associer un maximum de nos destinées. Nous allons dès lors soutenir ce texte.

J'ai deux questions précises par rapport à cela. La première concerne la protection des données, puisque l'Autorité de protection des données a formulé plusieurs recommandations au sujet de ce texte. Comment le Gouvernement entend-il veiller à ce que, dans le cadre de ces échanges d'informations, les données puissent être protégées tel que le prévoit la réglementation européenne ?

La deuxième question concerne les compétences fiscales. La Wallonie dispose de telles compétences. Ces renseignements qui pourront être obtenus du Canada pourront être utiles à l'administration wallonne. Dans quel cadre ? Avez-vous des exemples, pour que les citoyens puissent comprendre en quoi ce protocole pourra être positif pour la Wallonie ? Comment l'administration pourra-t-elle les utiliser ? Quels sont les moyens prévus pour que la mise en place de ce protocole soit la plus aboutie possible pour notre administration, et pour que cela puisse être un outil fiscalement et budgétairement intéressant pour notre Région ?

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, en effet, la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale constitue un enjeu essentiel de justice fiscale. Il n'est pas acceptable que certains contribuables puissent échapper à leurs obligations fiscales simplement parce qu'ils disposent de moyens qui leur permettent de placer leurs avoirs au-delà de nos frontières.

L'échange international de renseignements, notamment de données bancaires, est un instrument

indispensable, à notre sens, pour garantir l'effectivité de l'impôt et pour lutter contre les mécanismes de dissimulation de revenus et de patrimoines.

Je soulève un point d'attention sur la protection des données, mais j'attends de voir la manière dont vous répondrez à cela, Monsieur le Ministre-Président.

Comme ce protocole participe à cette ambition, qu'il renforce les possibilités de coopération entre les administrations fiscales belges et canadiennes et qu'il fait cela conformément à tous les standards internationaux de l'OCDE, il est évident que mon groupe soutiendra le texte.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Tout d'abord, sur la question de l'utilisation des données à d'autres fins fiscales, le protocole le permet sous certaines conditions. Cette autre utilisation doit être autorisée par la législation des deux États et l'autorité compétente de l'État qui a transmis les renseignements doit donner explicitement son autorisation. Il ne s'agit donc pas d'une possibilité générale de réutiliser librement les renseignements échangés. Par rapport au recours qu'auront les personnes dont les données sont échangées, les droits et voies de recours prévus par le droit applicable en matière de protection des données restent applicables. Le respect de ces exigences relève des autorités responsables de la mise en œuvre concrète des échanges.

Concernant le lien d'affranchissement, qui est le *step* supplémentaire par rapport au RGPD, la finalité fiscale des échanges ne dispense pas les autorités du respect des règles applicables en matière de protection des données.

Quant à savoir pourquoi c'est voté en Wallonie et quid des conséquences pour les compétences wallonnes, tout d'abord, le protocole avait initialement été considéré comme exclusivement fédéral. Cette qualification a ensuite été revue et son caractère mixte – fédéral, communautaire et régional – a été reconnu. L'assentiment du Parlement wallon est donc requis pour les matières qui relèvent des compétences de la Région wallonne.

Du côté belge, la qualification du protocole comme traité mixte justifie l'intervention des entités fédérées. Le dossier fait toutefois apparaître une lecture canadienne plus restrictive sur le sujet. Le vote wallon ne résout pas à lui seul cette différence d'interprétation. L'application concrète du mécanisme à un impôt régional doit être appréciée par les autorités compétentes.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 1er avril 2014, amendant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Ottawa le 23 mai 2002 (Doc. 761 (2026-2027) N° 1).

L'article unique ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 1er avril 2014, amendant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Ottawa le 23 mai 2002 (Doc. 761 (2026-2027) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Pétition pour la restitution de mes chèvres Aline, Pauline et Caroline saisies le 3 août 2026

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour la restitution de mes chèvres Aline, Pauline et Caroline saisies le 3 août 2026.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je propose Mme Bluge comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Bluge est désignée en qualité de rapporteuse.

Présentation de la pétition

M. le Président. – En date du 10 août 2026, M. Van Petegem a introduit une pétition en ligne, en application du droit ouvert par l'article 41, alinéa 1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et mis en œuvre par l'article 127 du Règlement.

Cette pétition a été clôturée le 2 octobre 2026 et a recueilli 18 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée à la présente Commission le 14 octobre 2026.

La pétition fait état de la saisie des trois chèvres de M. Van Petegem en date du 3 août 2026 et demande de permettre l'examen de l'ensemble des éléments constitutifs du dossier, à savoir :

- que les témoignages, photographies, vidéos et autres éléments de défense soient pris en considération ;
- qu'un réexamen complet et contradictoire des circonstances de la saisie soit réalisé ;
- que les conditions de détention des chèvres avant la saisie soient réévaluées à la lumière de l'ensemble des éléments disponibles ;
- que la restitution des chèvres soit envisagée, éventuellement sous conditions, si les exigences légales sont réunies ;
- que l'état et les conditions de prise en charge des chèvres au sein du refuge qui les accueille puissent être communiqués à leur propriétaire dans la mesure légalement possible.

Je vous rappelle les propositions qui, en fonction du règlement, s'offrent à nous : classer la pétition ou auditionner. Il existe un nombre minimum de signataires pour pouvoir procéder à l'audition, mais celle-ci est toujours possible.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – On entend que le pétitionnaire veuille défendre ses droits, et je ne doute pas qu'un dialogue puisse être initié entre les services dédiés et le propriétaire. Néanmoins, ce dernier dit lui-même dans le texte de la pétition qu'une procédure est toujours en cours et qu'aucune décision définitive n'a été prise. Sans avoir plus d'éléments d'information quant à cette procédure et quant aux conclusions qui en découleront, il est difficile pour nous de nous positionner.

Je tiens également à rappeler la volonté du Gouvernement, dans le cadre de la réforme du Code wallon du bien-être des animaux, à renforcer l'attention aux propriétaires indélicats vis-à-vis de leurs animaux et aux cas de maltraitance animale. Il est important de rappeler ce point. Que toute la lumière soit faite sur cette affaire et, s'il est démontré que ce monsieur n'a pas été négligent envers ces animaux, les choses se dérouleront comme elles doivent se dérouler. Je pense toutefois que cela n'a pas vocation à être discuté au sein de notre Commission.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – La pétition peut être un outil intéressant lorsqu'elle est bien utilisée. Elle peut également permettre de remettre un sujet en discussion au sein de notre assemblée.

Toutefois, considérant le faible nombre de signatures, très loin du seuil de 1 000 signatures ouvrant un droit à être entendu en commission, une procédure lourde ne se justifie pas. Procéder à une audition monopoliserait donc inutilement l'agenda de notre Commission, sachant que le ministre-président a déjà pris une décision dans le cadre de ses compétences, puisqu'il a statué le 2 octobre dernier sur le maintien définitif des chèvres au sein du refuge Le Rêve d'Aby.

Comme indiqué dans la note rédigée par les services du greffe adressée aux députés, je propose de confirmer l'option proposée, à savoir de classer la pétition par souci de cohérence et de respect des règles de notre assemblée.

M. le Président. – Je vous propose les conclusions suivantes :

« Considérant les points susmentionnés, la Commission décide de clore l'examen de la pétition ».

Vote

M. le Président. – Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Pétition concernant la situation inacceptable de la Palestine occupée

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition concernant la situation inacceptable de la Palestine occupée.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je propose Mme De Bue comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme De Bue est désignée en qualité de rapporteuse.

Présentation de la pétition

M. le Président. – En date du 30 septembre 2026, M. Jurdant a introduit une pétition papier, en application du droit ouvert par l'article 41, alinéa 1°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et mis en œuvre par l'article 127 du règlement.

Cette pétition a recueilli 150 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal le 4 novembre 2026.

La pétition sollicite le Parlement en vue de demander au Gouvernement fédéral d'assurer la mise en œuvre intégrale des accords du Conseil ministériel restreint du 2 septembre 2025 et, en particulier :

- de prendre des sanctions contre les colons israéliens violents, les ministres de l'État d'Israël et les dirigeants du Hamas ;
- d'interdire l'importation sur le sol belge, l'achat et la vente des produits des colonies israéliennes ;
- de tout mettre en œuvre au sein des ports et aéroports belges pour empêcher les importations de produits issus des colonies israéliennes ;
- de refuser l'octroi de visas de long séjour aux colons israéliens ;
- de participer à la reconstruction de la Palestine en s'appuyant sur les Palestiniens et à leur attention ;
- d'affirmer la position de la Belgique en Europe en matière de sanctions contre Israël ;
- de reconnaître l'État de Palestine ;
- d'exiger de l'Union européenne la suspension de l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et Israël, signé le 20 novembre 1995, à Bruxelles.

Sans préjudice de l'opportunité d'entendre M. Jurdant, notre Commission peut, en application de l'article 127.6 de notre règlement :

- indiquer que le Ministre-Président a été sensibilisé ;
- rappeler que les demandes reprises dans la pétition ont déjà été débattues en commission lors du développement de questions parlementaires ;
- classer la pétition.

(Mme Mauel, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Nous prenons acte, au nom du groupe MR, de la pétition déposée par M. Jurdant, de l'Association belgo-palestinienne de la province de Luxembourg. Vous verrez que cette pétition est essentiellement adressée aux députés wallons et fédéraux de la province de Luxembourg. Comme je l'ai indiqué, elle a rassemblé 150 signatures. Elle a été envoyée à notre Commission le 4 novembre dernier. Comme toujours, nous respectons la démarche citoyenne qui est offerte par notre règlement.

Cette pétition traite d'un sujet très sensible, qui a fait l'objet de nombreux débats, puisqu'il fait référence à la situation dramatique vécue par la population palestinienne. Comme toujours en commission, le droit de pétition mérite une réponse sérieuse, respectueuse et motivée. Je voudrais néanmoins rappeler que quelques éléments méritent d'être soulevés.

Tout d'abord, avec 150 signatures, cette pétition n'atteint pas le seuil requis par le règlement de notre Parlement pour procéder à une audition immédiate et systématique. Nous avons déjà consacré beaucoup de nos débats à cette thématique, à la fois à travers les questions des membres de cette commission et d'autres, mais également à travers des pétitions qui ont déjà été abordées au sein de notre commission, qui, elles, avaient recueilli le seuil indiqué par notre règlement.

Par ailleurs, comme j'ai déjà pu l'exprimer à l'occasion de ces autres pétitions et dans nos différents débats, la pétition demande que notre Parlement intervienne auprès de l'instance fédérale, du Gouvernement fédéral, notamment en visant la reconnaissance de l'État de Palestine. Elle parle de visa, de sanctions, des importations et de la position belge au sein de l'Union européenne. Nous devons distinguer ce que notre Parlement peut exprimer politiquement de ce que la Région peut décider au niveau de ses compétences.

Le Parlement wallon ne peut pas se substituer à l'autorité fédérale pour reconnaître un État ou conduire les décisions relevant de la politique étrangère fédérale. C'est une distinction que notre groupe a déjà défendue dans les précédents débats sur la reconnaissance de la Palestine. De même, la politique commerciale commune relève de l'Union européenne. Notre Parlement ne peut décider à lui seul la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

J'attire également votre attention sur le fait que cette pétition utilise la qualification de génocide. Je sais que beaucoup de personnes, et c'est d'ailleurs repris dans les dispositifs de cette pétition, évoquent le terme « génocide ». Je rappelle simplement que d'un point de vue purement juridique, il ne nous appartient pas de statuer sur cette qualification. Il y a une juridiction internationale qui est tout à fait habilitée à qualifier la situation dramatique qui se passe là-bas. Je pense que nous devons être prudents au sein de notre institution quant à l'utilisation de ce terme.

Au regard de tous ces éléments, je pense que vous l'aurez compris, nous pouvons classer cette pétition sans suite, sans manquer de souligner, comme je l'ai fait, tout l'intérêt qu'elle relevait par rapport au sujet abordé. Nous avons, je pense, déjà suffisamment discuté et échangé sur le sujet dans le cadre d'autres pétitions, mais également d'autres points mis sur la table par les membres de notre commission.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Chers collègues, le débat sur les atrocités qui sont encore en cours à Gaza est vivant, ici, au Parlement de Wallonie. On a déjà eu de nombreuses discussions à ce sujet. Mon groupe a également déposé de nombreux textes pour soutenir toutes les victimes situées à Gaza. On doit continuer à le faire sans relâche, tant que la situation sur place reste à ce point dramatique et catastrophique. Un hôpital vient encore de se faire bombarder il y a quelques jours ; un camp de réfugiés vient encore d'être cible d'attaques, et les personnes présentes dans ces camps se retrouvent sous l'eau, dans des conditions de vie extrêmes. La situation qui prévaut sur place est absolument et résolument inhumaine. Je n'ai pas peur d'utiliser le mot « génocide ». Je continue d'ailleurs à le faire, comme ce fut le cas à la COP31, où le mot était sur toutes les lèvres. Ce mot est également utilisé par les autorités des Nations unies. On le sait, juridiquement, c'est un terme qui met du temps à être défini. Je pense néanmoins qu'il est de notre devoir, en tant que politique, de mettre des mots sur ce qui se passe et d'amener ce débat dans toutes les instances.

On n'a plus à prouver que notre Parlement est compétent. Certes, il ne l'est pas pour revoir l'accord d'association par lui-même – il faut plaider pour cela à d'autres niveaux de pouvoir –, mais il l'est pour prendre position ; et tant que la situation sera à ce point dramatique, il faudra que nous prenions position. C'est ce que nous faisons. Mon groupe a déposé de nombreux textes et est attentif à cette situation depuis bien longtemps. Ainsi, depuis le début de cette législature, nous avons pris plusieurs initiatives pour dénoncer les violations du droit international, pour défendre les droits fondamentaux du peuple palestinien et pour appeler à une action forte – que ce soit celle de notre Gouvernement, de la Wallonie ou de l'Union européenne. En octobre 2024, on a déposé une proposition de résolution relative à la reconnaissance formelle de l'État de Palestine par la Belgique et l'Union européenne. Pour rappel, j'étais déjà autrice, en 2014, d'une proposition de résolution visant la reconnaissance de la Palestine. Celle-ci avait été votée et adoptée, à cette époque, au sein de ce Parlement.

À travers le texte de 2024, on demandait que la reconnaissance de l'État palestinien aux côtés de l'État d'Israël, avec Jérusalem comme capitale partagée entre les deux États, puisse être confirmée. Il s'agissait de réaffirmer notre attachement aux droits du peuple palestinien, à l'autodétermination et à la solution politique fondée sur la coexistence entre ces deux États. En juin 2025, on a aussi cosigné une proposition de résolution visant à faire reconnaître, par la Belgique, la politique d'apartheid et de génocide en cours à Gaza, et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international. Cette initiative traduisait notre volonté de ne pas nous limiter aux déclarations de principe, et à appeler à des mesures les plus concrètes possibles face à la gravité des violations dénoncées.

Plus récemment, en avril 2026, mon groupe avait déposé une motion relative au franchissement de nouvelles lignes rouges par le Gouvernement israélien et à la réaction de la Wallonie. Ce texte demandait encore un cessez-le-feu immédiat et durable, la suspension de l'accord d'association, la mise en place d'un embargo européen sur les armes à destination d'Israël et l'adoption de sanctions qui soient encore plus ciblées contre les responsables de graves violations du droit international. On dénonçait aussi la poursuite de la colonisation, les politiques d'apartheid en Cisjordanie, et l'on appelait à renforcer les mécanismes internationaux de justice et de responsabilité.

Toutes ces initiatives, Madame la Présidente et Monsieur le Ministre-Président, témoignent d'une position constante du groupe socialiste : on refuse que les violations du droit international soient banalisées ou passées sous silence ; on considère que la communauté internationale doit agir et que tous les niveaux de pouvoir sont compétents pour prendre position, pour protéger les civils et pour faire respecter les droits fondamentaux – parmi lesquels le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même. On est convaincus que la Wallonie a son rôle à jouer dans ce cadre. C'est pourquoi mon groupe accueille avec beaucoup d'attention cette pétition et la mobilisation citoyenne

qu'elle traduit – parce qu'elle rappelle cette situation tout simplement atroce et pour laquelle nous devons continuer à nous inquiéter, à agir, à débattre dans nos parlements, à déposer des textes et à prendre toutes les positions possibles tant que ce ne sera pas appliqué au niveau international. Au-delà de toutes ces initiatives parlementaires, c'est une question toute simple – celle du respect du droit international, de la dignité humaine et de la défense des droits fondamentaux – qui est en jeu également aujourd'hui lors de notre débat.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Pour le PTB, il est important que notre Commission accepte d'entendre l'auteur de cette pétition concernant la situation du peuple palestinien. Certes, elle n'a recueilli que 150 signatures, mais cela veut-il dire que le problème qu'elle soulève n'est pas suffisamment important pour être discuté au Parlement ? Certainement pas ! D'abord, le droit de pétition est un droit démocratique qui permet aux citoyens d'interpeller directement leurs représentants. Notre Parlement doit prendre ce droit au sérieux, même lorsqu'une pétition ne rassemble pas des milliers de signatures. D'autant que ces 150 signatures ne représentent pas l'ampleur du mouvement de solidarité avec la Palestine. Depuis octobre 2023, nous avons vu des manifestations nationales rassembler des dizaines de milliers de personnes, des actions dans les universités, des mobilisations syndicales, des associations et des citoyens qui se battent pour que la Belgique prenne enfin des mesures concrètes. Des communes ont également adopté des motions de solidarité.

Il y a donc une mobilisation profonde et durable dans notre pays. Il serait assez paradoxal que notre Parlement refuse d'entendre des citoyens qui portent précisément ces revendications. Ensuite, il y a l'urgence de la situation. Aujourd'hui, malgré le cessez-le-feu, les Palestiniens continuent de mourir sous les attaques israéliennes. Selon les chiffres relayés par les Nations unies, plus de 1 600 Palestiniens ont encore été tués à Gaza depuis l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2025. Aujourd'hui, alors que l'hiver arrive, la population doit affronter une nouvelle catastrophe : les pluies ont inondé des milliers de tentes et d'abris. Plus de 46 000 ménages ont été touchés et plus de 40 000 abris endommagés, selon les premières estimations des Nations unies.

S'il n'y a pas eu encore de décision juridique internationale pour qualifier ces massacres de génocide, la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU parle bien de génocide depuis fin 2025. En Cisjordanie, la violence des colons se poursuit également. Les Nations unies ont recensé 410 attaques de colons liées à la récolte des olives depuis début septembre. Des familles sont chassées de leurs terres, des maisons sont détruites et, pendant ce temps, les sanctions contre le Gouvernement israélien restent largement insuffisantes.

C'est précisément ce que dénoncent les citoyens dans leur pétition. Ils demandent notamment que les engagements pris par le Gouvernement belge en septembre 2025 soient réellement appliqués, que des sanctions économiques soient prises et que l'Union européenne suspende son accord d'association avec Israël. Ces demandes ne sortent pas de nulle part. Nous avons déjà vu que la mobilisation citoyenne pouvait faire bouger les choses. En septembre 2025, le Gouvernement fédéral a fini par annoncer une série de mesures contre la colonisation israélienne. Des décisions ont également été prises dans plusieurs régions concernant les exportations d'armes ou les collaborations avec certaines entreprises. Ces avancées montrent qu'il existe des moyens d'agir, mais qu'il faut une pression constante pour obtenir des décisions et leur application.

Il y a aussi des situations très concrètes qui concernent directement notre pays. En octobre dernier, nos députés fédéraux ont déposé une proposition de résolution concernant quelque 1 800 Palestiniens autorisés à rejoindre la Belgique, mais toujours bloqués à Gaza, ainsi que 13 étudiants et chercheurs palestiniens sélectionnés pour étudier dans nos universités et qui ne peuvent pas les rejoindre. Comment peut-on accepter que des personnes qui ont reçu l'autorisation de rejoindre leur famille en Belgique restent bloquées dans cette situation ?

Je voudrais rappeler que la Wallonie n'est pas condamnée à rester spectatrice. Bien sûr, certaines décisions relèvent du Gouvernement fédéral ou de l'Union européenne, mais la Wallonie dispose aussi de compétences en matière de relations internationales, de commerce extérieur et d'exportation d'armes. Elle peut donc agir à son niveau et faire entendre sa voix auprès des autres gouvernements. Nous savons que les décisions prises à un niveau de pouvoir peuvent aussi faire avancer les choses ailleurs. Toutes les occasions, comme cette pétition, doivent être saisies pour le faire.

Nous ne demandons pas aujourd'hui à notre commission de régler l'ensemble du conflit israélo-palestinien. Nous demandons simplement d'accepter d'entendre un citoyen qui nous interpelle sur une situation dramatique, sur le respect du droit international et sur les responsabilités de nos gouvernements. Ce serait quand même un drôle de signal d'expliquer à ces citoyens que leur pétition ne mérite pas d'être entendue, parce qu'ils n'ont récolté que 150 signatures. Pour le PTB, notre rôle n'est pas de chercher des raisons pour ne pas entendre ces citoyens, notre rôle est de leur donner la parole. C'est pourquoi nous demandons que notre Commission organise l'audition de M. Jurdant et examine sérieusement les revendications qu'il porte. La moindre des choses face à une situation aussi grave, c'est d'accepter d'en discuter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie d'abord l'auteur et les personnes qui l'ont rejoint pour avoir déposé cette pétition, parce que la situation à Gaza, en Cisjordanie, dans la Palestine occupée, est et reste dramatique et tout à fait inacceptable. Plusieurs discussions ont déjà eu lieu dans ce Parlement. L'auteur ne s'est pas trompé d'adresse en nous écrivant. Il a tout à fait raison de considérer le rôle que la Wallonie peut jouer dans ses compétences, mais aussi en participant à la conférence interministérielle de politique étrangère et en étant une interlocutrice du pouvoir fédéral, notamment par rapport à ce dossier.

Je ne vais pas ici faire la liste de toutes les initiatives déjà prises, soit par des motions, des résolutions, à l'occasion d'une pétition citoyenne de questions d'interpellation, nous en avons déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, et nous poursuivrons ce travail tant que la situation reste ce qu'elle est, comme ce fut le cas encore mercredi dernier en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec l'adoption d'une résolution pour ce qui concerne les étudiants et chercheurs qui sont bloqués par Israël, alors même qu'ils sont tout à fait en règle pour pouvoir accéder à notre pays.

Dans ces enjeux, il y en a qui font l'objet d'accords, puis il y en a qui font l'objet de désaccords entre les groupes. Je veux ici mettre en exergue les demandes portées par la pétition, puisqu'elles visent à solliciter le Parlement en vue de rappeler au Gouvernement fédéral, d'une part, la mise en œuvre d'un certain nombre de sanctions, qu'il avait établies et décidées il y a plus d'un an, et d'autre part, la poursuite de la demande de la suspension de l'accord entre l'Union européenne et Israël, autre demande qui fait également l'objet d'un consensus au sein du Gouvernement fédéral.

À côté de la demande d'auditions que M. Mugemangango a relayée et que nous soutenons, je souhaite également porter une deuxième demande à votre attention : que le ministre-président puisse établir un rapport, par exemple, à l'occasion de la prochaine Commission, sur la mise en œuvre de ces sanctions. Ces points sont soutenus également par le Gouvernement wallon et l'on ne peut pas rester simplement à attendre que certaines de ces sanctions soient enfin mises en œuvre. D'aucunes l'ont été, d'autres ne le sont pas encore. Puisque le Gouvernement wallon fait partie de la conférence interministérielle de politique étrangère, nous demandons qu'il puisse être fait rapport ici dans le cadre du suivi de cette pétition, ce sera ainsi une manière également de répondre aux préoccupations très légitimement portées par les demandeurs.

Un dernier mot à propos de l'appellation de génocide, puisqu'elle a été querellée ou calibrée. Je peux tout à fait entendre les rappels juridiques quant aux décisions à prendre par des autorités habilitées le moment où tout est passé et où le génocide a eu lieu. Je ne mets pas cela en cause. Par contre, dans la manière dont nous nous parlons les uns et les unes tous les jours, on puisse reconnaître les faits et utiliser les mots qui nous apparaissent appropriés, je pense que c'est tout à fait nécessaire. Comme enceinte politique et institutionnelle, ce Parlement n'est pas dans un rôle d'autorité juridictionnelle.

Dès lors que des institutions aussi qualifiées que la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies, que la Cour internationale de justice, dans les mesures conservatoires qu'elle a demandées pour prévenir le génocide, que l'Association internationale des spécialistes du génocide utilise cette qualification, sont autant de légitimation de plus, s'il le fallait, pour que nous aussi puissions appeler les choses par leur nom.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Assez rapidement, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. Je souhaite remercier l'initiateur de cette pétition et l'ensemble des 150 pétitionnaires pour remettre à nouveau ce sujet important sur la table de cette Commission. Il est tout à fait pertinent d'en parler pour que nous n'oubliions pas ce qui se passe là-bas. C'est le cas avec de nombreux conflits dans le monde. Le fait d'en parler, d'en débattre permet aussi de ne pas oublier que, dans d'autres parties du monde, il se passe des choses dramatiques, et en l'occurrence à Gaza, lorsque nous parlons de la situation au Proche-Orient. On peut comprendre et se joindre à beaucoup de revendications qui sont inscrites dans la pétition, notamment le fait de demander au Gouvernement fédéral d'exécuter les décisions qu'il a lui-même prises. Il me semble tout à fait logique que l'ensemble des décisions qui ont pu être prises, notamment sous l'impulsion et le travail diplomatique important du ministre des Affaires étrangères, Maxime Prévot, soient appliquées.

Cela étant, notre Parlement est doté d'un règlement. Je rejoindrai M. Tzanetatos quant au nombre de pétitionnaires. On est bien loin des 1 000 pétitionnaires qui rendraient obligatoire la tenue d'auditions de ceux-ci. J'aimerais néanmoins les remercier, parce que cette pétition nous permet d'aborder le sujet, même si, par ailleurs, nous n'attendons pas que des pétitions nous parviennent pour aborder ce sujet, puisqu'il revient régulièrement dans cette Commission, mais aussi en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui est bien normal. Nous pouvons classer cette pétition, ce qui ne nous empêchera pas encore, à l'avenir, de parler de ce sujet et d'attirer l'attention des médias et de la population sur les horreurs qui se passent, encore aujourd'hui, en Palestine.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Présidente, avant que vous clôturiez le débat, je voulais juste formuler une remarque ou deux. Je suis toujours un peu étonné d'une sorte de schizophrénie transparaissant dans certaines prises de parole où l'on reconnaît la gravité de la situation et une forme d'urgence, tout en se refusant à agir quand on le peut. Je me demande si cette urgence est bien comprise. On l'a dit, je ne vais pas le répéter : les massacres sont en train de se perpétuer et les gens sont toujours en train de souffrir. J'ai du mal à comprendre la position selon laquelle, alors que l'on a l'occasion d'en parler, on décide de classer la pétition.

Par rapport à votre intervention, Monsieur Resinelli, je suis vraiment étonné, parce que j'aurais pu y souscrire à 80 %. Dans 80 % de celle-ci, en effet, vous avez défendu les raisons pour lesquelles il fallait en parler. Vous avez même repris cette idée que toute occasion d'en parler était une bonne occasion. Pourtant, finalement, vous décidez de classer la pétition, alors qu'elle offre la possibilité d'en parler au moment où ces personnes seront entendues et que l'on aurait même pu l'évoquer en plénière à la suite de la publication du bulletin des travaux de cette Commission.

La décision de classer la pétition témoigne d'une schizophrénie entre ce discours sur l'urgence d'agir et le fait que, lorsque l'on a l'occasion d'avoir ce débat et de faire quelque chose, vous vous y refusez.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je souhaitais rappeler que la position politique de mon groupe n'a jamais évolué. On défend la paix, on se bat contre l'antisémitisme – cela va de soi –, mais également contre le terrorisme, peu importe le camp d'où il vient. La position que nous privilégions est celle d'une solution à deux États permettant aux Palestiniens et aux Israéliens de cohabiter et de vivre sereinement. Nous sommes toujours restés sur cette position qui est la nôtre.

Je ne peux pas laisser M. Mugemangango nous dire que, parce que la situation est grave, l'on doit entendre les pétitionnaires et en parler. On ne fait que cela, en parler. Je suis bien placé, avec ma casquette habituelle de président de la Commission, pour vous dire que, hormis le sujet du budget qui prend du temps, le sujet de la situation en Palestine est l'un de ceux que nous abordons pendant des heures. Dire que, étant donné la gravité de la situation, l'on devrait l'aborder à chaque Commission ou à chaque fois que quelqu'un nous le demande, cela n'a pas de sens. On ne s'en sortirait plus.

Aborder ce sujet en commission aurait néanmoins un sens si – dans ce cas, je me joindrais éventuellement à cette cause – le nombre de personnes signataires requis était atteint pour imposer réglementairement à notre Commission d'évoquer la question ou si un élément nouveau et à ce point déterminant apparaissait et apportait quelque chose de neuf à nos échanges. Au-delà du fait que l'on n'ait pas la décision de changer – et je m'excuse, avec toute la reconnaissance et tout le soutien que j'ai pour le pétitionnaire –, entendre l'auteur d'une pétition de 150 personnes, avec beaucoup d'humilité, je pense pouvoir dire que cela ne va pas changer la situation dramatique que connaît la Palestine, d'autant plus que cette pétition n'apporte rien de nouveau sur le fond. Elle ne fait que corroborer l'avis déjà déposé par un peu plus de 1 000 autres pétitionnaires. Elle n'apporte rien de plus, ni en termes factuels, ni en termes juridiques, en ce qui concerne le territoire de la Palestine et le conflit israélo-palestinien.

À défaut d'éléments neufs ou de discussions qui seraient différentes, on ne peut pas dire, parce que l'on est interpellés, que l'on doit systématiquement entendre. Je ne pense pas que cela vaille la peine, d'autant plus que ce n'est pas l'enceinte privilégiée pour ce genre de discussion. Il n'y a pas de schizophrénie à travers cela. La reconnaissance qui est demandée et d'autres demandes de cette pétition ne relèvent pas du pouvoir décisionnel de notre Commission, de notre instance régionale.

On a le droit d'avoir un avis ; on n'a pas besoin de l'exprimer à travers cette Commission. On a les réseaux sociaux, on peut le dire à la presse, on peut le dire à travers les moyens de communication de nos partis respectifs. On a tous le droit d'avoir un avis sur ce qui se passe là-bas, et heureusement. Mais devoir systématiquement saisir notre Commission pour en parler pendant des heures, je pense que ce serait déraisonnable et, surtout, que cela ne servirait pas la cause. Ce serait même parfois contreproductif, parce que cela ne va faire que cliver les uns et les autres, parfois sur des sujets qui ne sont pas clivants.

Comme vous l'avez dit, vous sortez 20 % de la prise de parole de notre collègue Resinelli pour le pointer du doigt alors que vous dites vous-même d'entrée de jeu que vous êtes d'accord avec 80 % de son discours. À force d'avoir des positions aussi tranchées sur des sujets aussi compliqués que celui-là, simplement à cause du rapport entre majorité et opposition, cela dessert parfois la cause.

Je pense donc que l'on peut classer cette pétition pour tous les motifs exposés. C'est ce que mon groupe préconise ; bien entendu, on pourra voter si l'on n'est pas d'accord.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – En écoutant les uns et les autres, je pense qu'il y a deux choses. Malheureusement, il est vrai que cette pétition n'a récolté que 150 signatures, mais ce n'est pas rien. Si

l'on met 150 personnes dans cette salle, cela fait déjà du monde. Il me semble donc important que l'on ait un débat sur ce texte aujourd'hui. C'est aussi parce que l'on sait que, derrière ces 150 signatures, il y a énormément de citoyens qui sont sensibles à cette situation, qui vivent très mal le fait de voir, comme moi hier, quand j'ai ouvert l'actualité, que des atrocités sont en cours à Gaza, dans des camps, que des personnes sont sous eau, que des enfants sont en situation de famine extrême, que l'on continue d'attaquer des hôpitaux, et cetera. Ce sont des faits qui sont encore relatés par la presse aujourd'hui, mais, malheureusement, on sent que l'on en parle de moins en moins. Pourtant, c'est toujours en cours.

S'ils consultent les comptes rendus ou s'ils nous regardent, je voudrais m'adresser aux auteurs de cette pétition en les remerciant de déposer un texte comme celui-ci au Parlement de Wallonie, parce qu'il est essentiel que l'on puisse s'en faire l'écho. Notre devoir de parlementaires est aussi de parler de ces terribles éléments d'actualité et de mettre en lumière ce qui se passe, encore aujourd'hui, à Gaza. C'est absolument atroce.

Je conviens qu'il ne faut pas en parler tout le temps ni n'importe comment, mais il se passe quelque chose d'immonde. Nous avons d'ailleurs eu des débats ici, au Parlement de Wallonie, pour d'autres situations internationales, comme ce qui s'est passé en Iran ou au Congo, et c'est extrêmement important de continuer en ce sens.

Malheureusement, les 150 signatures ne nous permettent pas, d'un point de vue légal, de considérer que l'on a atteint le seuil de signatures requis. Toutefois, il ne tient qu'à nous, chers collègues, de redéposer un texte un peu construit, de constater que les décisions qui ont été prises par le Gouvernement fédéral ou par l'Union européenne ne sont pas appliquées sur place, et que cela ne va pas. Tant que l'on devra constater que les sanctions décidées par les autorités ne sont pas respectées, il faudra continuer à se mobiliser. Si, en tant que parlementaires, nous ne le faisons pas, je ne sais pas qui pourra le faire plus efficacement.

Nous débattons sans cesse sur le fait que le Parlement de Wallonie n'est pas directement compétent dans ce cadre, mais, en réalité, nous le sommes. C'est à nous d'interpeller le pouvoir fédéral et l'Union européenne. Je crois que nous devons continuer à le faire. En tout cas, mon groupe continuera à déposer des textes pour que ce débat vive aussi ici, au Parlement de Wallonie. Il s'agit simplement de faire respecter le droit international, de s'indigner par rapport à cette situation et de continuer à expliquer aux citoyens qu'elle n'est toujours pas résolue, malgré tous les discours que l'on a pu entendre au niveau fédéral, au sein des institutions européennes et de la part de notre ministre des Affaires étrangères, qui a de belles intentions par rapport à la reconnaissance de la Palestine.

C'est bien beau de dire que l'on est pour la reconnaissance de la Palestine à une personne qui vit dans un camp sous eau avec son enfant qui n'a rien à manger, tout en continuant à subir des attaques et des bombardements, mais, tant que l'on n'aura pas déposé de textes, que l'on n'aura pas fait appliquer les sanctions et que l'on n'aura pas un peu tapé du poing sur la table, cela ne changera rien pour elle. Il ne s'agit pas de se donner bonne conscience, mais de continuer à agir le plus possible pour faire bouger les politiques à tous les niveaux de pouvoir. Je pense que nous sommes bien compétents pour ce faire.

En conclusion, je voudrais encore saluer les auteurs de cette pétition essentielle et les remercier pour leur texte, auquel j'adhère pleinement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je ne vais pas prolonger les débats plus que nécessaire, mais je vais quand même revenir sur deux ou trois éléments. Premièrement, hélas, il y a de nouveaux éléments tous les jours dans ce massacre. Comme cela a été évoqué dans différentes interventions, un hôpital a été détruit, des étudiants et des familles sont bloqués alors qu'ils ont un visa et qu'ils ont fait tout le nécessaire pour venir en Belgique, et les massacres se poursuivent malgré la conclusion d'un cessez-le-feu. Je le redis : des éléments neufs et horribles, il y en a tous les jours et toutes les semaines.

Deuxièmement, Monsieur Tzanetatos, votre formation politique et la mienne ont une position fondamentalement différente sur le conflit, mais je vous crois lorsque vous dites que vous êtes pour la paix. Or, tout processus permettant d'arriver à la paix nécessite beaucoup de débats, de mobilisations et de discussions, où que ce soit. Nous n'obtiendrons pas la paix seuls ; nous y arriverons à travers le dialogue et la mobilisation autour du conflit.

Je suis tout à fait ce que dit Mme Lambelin : le problème n'est pas que l'on en parle de plus en plus, mais que l'on en parle de moins en moins. C'est la réalité. Ceux qui s'intéressent de près à ce conflit sont toujours informés, mais le large cercle autour de nous en parle de moins en moins. C'était donc effectivement une occasion d'en parler.

Quant aux signatures, je vais quand même rappeler – et je remercie les services de l'avoir fait avant moi – que, même quand il n'y a pas les 1 000 signatures, la Commission a le loisir de se saisir d'un débat ou non. Vous l'avez vous-même rappelé en tant que président au début de l'échange, Monsieur Tzanetatos. C'est un choix que nous pouvons faire.

Je remercie sincèrement les personnes qui ont initié cette pétition pour leur enthousiasme et leur combativité. Si elles nous écoutent, je ne peux que les

inviter, elles et d'autres, à obtenir les 1 000 signatures pour obliger cette Commission à se saisir de ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – On a parfois dans ces débats une focalisation sur le fait d'écouter les auteurs ou non. C'est un enjeu en soi, mais la Commission a également d'autres possibilités pour agir. Je réitère donc la demande que j'ai formulée : outre le vote sur le fait d'entendre ou non les pétitionnaires, je souhaiterais qu'il y ait aussi un vote sur la possibilité d'un rapport au Gouvernement.

Nous avons ici des éléments qui font l'objet de décisions du Gouvernement fédéral et qui font partie des éléments régulièrement avancés dans nos travaux, que ce soit dans cette Commission ou même en séance plénière. Lorsqu'il est question du conflit israélo-palestinien, on nous renvoie à des sanctions qui ont déjà été décidées, mais dont la mise en œuvre tarde.

Or, c'est l'objet même de la pétition que nous examinons. M. Tzanetatos évoquait une volonté de polariser ou non le débat. Ici, on se rattache, et c'est le cœur de la pétition, à des éléments qui font partie du consensus officiel du pays dans l'ensemble de ces entités. Dès lors, demander un rapport au Gouvernement sur cet enjeu me paraît assez minimal. Je suggère que nous puissions mettre également cette demande au vote.

(M. Tzanetatos, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Votes

M. le Président. – Par 6 voix contre 1 et 2 abstentions, la Commission décide de ne pas procéder à l'audition de M. Jurdant, Représentant des pétitionnaires.

Par 6 voix contre 3, la Commission décide de ne pas demander un rapport au Gouvernement, en application de l'article 127.6 du règlement.

Les conclusions sont adoptées par 6 voix contre 3.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences de la hausse des prix des carburants sur l'économie wallonne, les services publics et le pouvoir d'achat »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences de la hausse des prix des carburants sur l'économie wallonne, les services publics et le pouvoir d'achat ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, la hausse des prix des carburants frappe durement les travailleurs, les ménages et l'ensemble de l'économie wallonne. Les conséquences dépassent largement le prix payé à la pompe. Les entreprises, les indépendants, les agriculteurs et les transporteurs voient leurs coûts exploser, avec des risques pour l'activité économique, l'emploi et les prix à la consommation.

Les services publics sont également touchés. LeTEC, les communes, les CPAS, les zones de secours, les services d'aide à domicile ou encore les associations sociales doivent assumer des dépenses supplémentaires pour assurer leurs missions.

L'administration wallonne elle-même subit cette hausse, notamment pour ses véhicules, ses déplacements et ses marchés publics. Ces surcoûts risquent de peser lourdement sur des budgets déjà sous pression.

Votre Gouvernement a-t-il évalué les conséquences économiques et budgétaires de cette hausse pour la Wallonie, ses administrations et les pouvoirs locaux ? Quelles mesures de soutien comptez-vous prendre pour protéger les ménages, les travailleurs, les entreprises et les services publics ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je veux d'abord dire que je comprends bien évidemment parfaitement les difficultés rencontrées par nos concitoyens face à l'augmentation des prix du carburant.

Pour de nombreux travailleurs, pour les familles qui dépendent quotidiennement de leur voiture, mais aussi pour nos indépendants, nos agriculteurs et nos entreprises, ces hausses représentent une charge supplémentaire qui est bien réelle.

Je ne minimise absolument pas ces difficultés. Je sais que, derrière les évolutions des cours du pétrole, il y a des ménages qui doivent faire leurs comptes et des entreprises qui doivent préserver leur activité.

La Wallonie, elle, agit à la mesure de ses compétences et de ses moyens. Elle le fait en soutenant l'activité économique, en accompagnant les entreprises et en poursuivant les politiques qui doivent nous permettre de réduire progressivement notre dépendance aux énergies fossiles.

Concernant une éventuelle diminution du prix des carburants, vous savez comme moi que les discussions budgétaires au niveau fédéral sont toujours en cours. La fiscalité des carburants relève de cet échelon de pouvoir. Je laisserai donc à celles et ceux qui travaillent actuellement à trouver des solutions pour les finances fédérales le soin d'apprécier les marges de manœuvre dont ils disposent.

Néanmoins, Je me permettrai une observation. Je suis toujours étonné de voir certains partis réclamer, en Commission de l'environnement, une taxation plus importante des énergies fossiles et, quelques jours plus tard, demander une diminution de cette même taxation lorsqu'il est question du pouvoir d'achat. Il est important d'être cohérent et il faut pouvoir garder cette cohérence tout au long de la vie au sein de cette assemblée.

Nous devons évidemment réduire notre dépendance aux énergies fossiles, mais nous devons aussi tenir compte de la réalité quotidienne de celles et ceux qui n'ont pas encore d'alternative à leur voiture ou à certains équipements.

S'agissant des administrations et des services publics wallons, les budgets ont été élaborés en tenant compte d'une évolution à la hausse des coûts des énergies fossiles. C'est notamment le cas pour LeTEC, dont les besoins énergétiques et les contraintes de fonctionnement ont été intégrés dans les prévisions budgétaires. Il ne s'agit pas de découvrir aujourd'hui que les fluctuations des prix énergétiques peuvent avoir des conséquences sur les dépenses publiques. Ces évolutions font partie des paramètres dont nous devons tenir compte dans la construction de nos budgets.

Cela n'exclut évidemment pas un suivi attentif de la situation, notamment si les prix devaient connaître une augmentation plus importante ou durable que celle anticipée.

Pour le reste, je rappelle que la Wallonie est engagée dans un effort indispensable de redressement de ses finances publiques. Notre responsabilité est de continuer à soutenir les citoyens et l'économie, sans faire peser systématiquement sur les générations futures le coût de chaque nouvelle difficulté.

Enfin, vous m'interrogez sur les guerres qui minent actuellement notre monde. Comme vous, je ne peux qu'espérer qu'elles prennent fin le plus rapidement possible.

Derrière ces conflits, il y a d'abord des populations qui souffrent, des vies brisées et des conséquences humaines qui dépassent très largement les questions économiques que nous évoquons aujourd'hui. C'est dans ce sens que l'action du Gouvernement se construit.

Je pense aussi faire la distinction entre ceux qui travaillent réellement à la paix, ceux qui cherchent à défendre le droit international et ceux qui, tout en affirmant souhaiter la fin des conflits à d'autres endroits du monde, conflictualisent chaque jour la situation ici.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Dans votre réponse, il y a quand même des propos assez étranges, en tous cas qui doivent être éclaircis.

Pour ce qui est de ma formation politique, nous n'avons jamais plaidé pour avoir une taxation plus importante sur le carburant. C'est votre parti politique et le Gouvernement fédéral qui, au cœur même de la crise du carburant, décident d'augmenter les accises. C'est un peu fou de faire ce reproche à d'autres.

Un autre élément : je vous ai très clairement posé deux questions auxquelles je n'ai pas reçu de réponse. Avez-vous une évaluation des conséquences pour le fonctionnement même de la Région wallonne et pour la situation économique en Wallonie ? Pour tous les acteurs que l'on a cités, indépendants, travailleurs, LeTEC, administrations, que va-t-il se passer ? C'est une question très concrète. L'autre question qui est posée, à laquelle manifestement votre réponse est non : y aura-t-il des aides spécifiques pour aider une série de publics face à cette crise de longue durée ?

Oui, la question de la paix est extrêmement importante. J'espère effectivement que le Gouvernement wallon sera de ceux qui veulent réellement la paix dans cette guerre qui a des conséquences, d'abord là-bas, mais ici aussi. Cela reste encore à voir.

En attendant, y aura-t-il des aides spécifiques pour les publics les plus concernés ? J'ai cité les aides familiales, on a cité les indépendants, les travailleurs, et cetera. Manifestement, la réponse est non. Je pense que ce Gouvernement ne peut pas rester passif face aux difficultés que rencontrent toutes ces personnes.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les enseignements du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de novembre 2026 consacré à la Belgique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les enseignements du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de novembre 2026 consacré à la Belgique ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre-Président, le dernier rapport de l'OCDE consacré à la Belgique apporte un éclairage sur plusieurs défis qui concernent directement l'avenir de la Wallonie :

- la soutenabilité des finances publiques ;
- l'efficacité des dépenses ;
- l'emploi et la formation ;
- la compétitivité de nos entreprises ;
- la prévention en santé ;
- la transition énergétique ;
- l'adaptation aux risques climatiques.

Au-delà de la diversité de ces thématiques, un fil conducteur se dégage : la nécessité de mieux coordonner les politiques publiques et d'en mesurer davantage les résultats. Tiens, c'est étonnant, j'ai déjà entendu cela quelque part.

Ces recommandations nous offrent surtout l'occasion de mettre en perspective les réformes engagées dans le cadre de la Déclaration de politique régionale et d'identifier les domaines dans lesquels notre effort collectif peut encore gagner en efficacité.

Pour notre groupe, la responsabilité budgétaire ne consiste pas à opposer la maîtrise des dépenses à l'ambition économique, sociale ou environnementale. Elle consiste à garantir que chaque euro mobilisé contribue réellement aux objectifs poursuivis. L'enjeu n'est pas uniquement celui des moyens, mais aussi celui des résultats.

Dans votre double responsabilité de chef du Gouvernement et de ministre du Budget, vous occupez une place centrale pour assurer cette cohérence d'ensemble, en lien avec chacun des ministres compétents.

Quelle lecture faites-vous de ce rapport ? Quels engagements jugez-vous prioritaires pour la Wallonie, notamment en matière de finances publiques, d'emploi, de compétitivité, de prévention et de transition énergétique ? Le Gouvernement prévoit-il une analyse concertée des recommandations qui relèvent des compétences wallonnes, afin de les mettre en regard des engagements de la DPR et des réformes déjà engagées ? Sur quels points estimez-vous que votre action répond déjà aux constats de l'OCDE ? Lesquels appellent, selon vous, une attention complémentaire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui me permet de revenir sur les enseignements du dernier rapport de l'OCDE consacré à la Belgique.

Je partage votre constat : au-delà des différentes thématiques abordées, ce rapport nous invite à réfléchir à la cohérence de nos politiques publiques, à leur efficacité, et surtout, aux résultats qu'elles produisent.

Il nous rappelle également une réalité fondamentale : nous ne pourrons pas durablement financer nos ambitions économiques, sociales et environnementales, sans rétablir la soutenabilité de nos finances publiques. Inversement, nous ne rétablirons pas durablement nos finances, sans renforcer l'emploi, l'activité économique et notre capacité à créer de la richesse.

Sur le plan budgétaire, les constats de l'OCDE rejoignent les préoccupations qui guident notre action depuis le début de la législature. La progression de notre endettement et des charges d'intérêts réduisent progressivement les marges de manœuvre dont nous disposons pour investir dans les politiques publiques.

Notre objectif reste, vous le savez, de retrouver l'équilibre budgétaire en solde SEC à l'horizon 2029. Cela suppose de maîtriser structurellement la progression des dépenses, mais également de nous interroger sur leur efficacité. Il ne suffit pas de dépenser davantage pour obtenir de meilleurs résultats. Nous devons aussi être capables d'évaluer les dispositifs existants, d'identifier ceux qui fonctionnent et de réorienter les moyens lorsque cela s'avère nécessaire.

Cette exigence de responsabilité est au cœur de notre démarche budgétaire. Je pense sincèrement que cela s'est encore traduit dans le budget 2027 que nous discuterons sous peu dans cette Commission. Elle s'inscrit également dans le nouveau cadre européen de gouvernance économique et dans l'accord de coopération budgétaire conclu entre les différentes entités de notre pays en mars dernier. La coordination entre les niveaux de pouvoir est indispensable si nous voulons garantir la crédibilité de nos engagements.

En matière d'emploi et de formation, l'OCDE rappelle l'importance de renforcer la participation au marché du travail et de mieux faire correspondre les compétences disponibles aux besoins de nos entreprises. C'est un enjeu majeur pour la Wallonie.

Nous devons agir simultanément sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la formation, l'acquisition des compétences et les freins qui empêchent encore trop de personnes d'accéder à l'emploi. L'objectif est double : permettre à davantage de Wallonnes et de Wallons de trouver leur place sur le marché du travail et répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par nos entreprises.

C'est également une nécessité budgétaire. Une augmentation durable du taux d'emploi contribue à renforcer les recettes publiques et à réduire certaines dépenses sociales.

Sur la compétitivité, nous devons poursuivre les efforts destinés à simplifier l'environnement administratif, à faciliter l'investissement et à accélérer la concrétisation des projets économiques. Notre ambition est de permettre aux entreprises de consacrer davantage de ressources à l'innovation, à la production et à l'emploi plutôt qu'à la complexité des procédures.

La compétitivité dépend aussi de la qualité de nos infrastructures, de la disponibilité des compétences et de notre capacité à garantir un environnement énergétique suffisamment prévisible.

Sur la prévention en santé, le rapport souligne l'intérêt d'agir davantage en amont des problèmes sanitaires. Il s'agit d'un enjeu de qualité de vie et de santé publique. C'est aussi, à plus long terme, une question de soutenabilité de notre système de soins.

Les dépenses liées au vieillissement de la population, notamment en matière de pensions et de soins de santé, exerceront une pression croissante sur les finances publiques. Même si les pensions relèvent du pouvoir fédéral, les politiques régionales de prévention, de promotion de la santé, d'accompagnement du vieillissement et d'organisation des soins ont un rôle essentiel à jouer. Il est important de mieux mesurer les bénéfices des politiques de prévention, y compris leurs effets à long terme.

Enfin, sur la transition énergétique et l'adaptation climatique, nous devons poursuivre une approche qui associe les objectifs environnementaux, la compétitivité économique et la maîtrise des coûts.

La rénovation énergétique des bâtiments, la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, le développement des solutions décarbonées et l'adaptation de nos territoires aux événements climatiques constituent des priorités de long terme.

Ces investissements doivent toutefois être organisés de manière cohérente, avec des dispositifs compréhensibles, accessibles et surtout évaluables. La transition ne peut pas être envisagée indépendamment de ses conséquences sur les ménages, les entreprises et les finances publiques.

Vous m'interrogez également sur la possibilité d'une analyse concertée des recommandations relevant des compétences wallonnes. Je considère effectivement qu'un tel exercice représente un intérêt. Il doit permettre de distinguer les recommandations auxquelles les engagements de la DPR répondent déjà, celles pour lesquelles les réformes sont en cours et celles qui mériteraient une attention complémentaire. Cette analyse doit naturellement être menée avec les ministres compétents, dans le respect de leurs attributions et en tenant compte des interactions avec les autres niveaux de pouvoir.

Je ne souhaite toutefois pas que cet exercice débouche sur un catalogue supplémentaire de bonnes intentions. Ceci doit plutôt se faire dans le cadre de l'évaluation de la DPR qui est déjà mise en place. L'enjeu est d'identifier les mesures qui peuvent produire des résultats concrets et de disposer d'indicateurs permettant d'en suivre les effets. En effet, la véritable question n'est pas uniquement de savoir combien nous consacrons à une politique publique, mais ce que nous obtenons avec les moyens que nous y consacrons. C'est, à mes yeux, l'un des enseignements essentiels de ce rapport, et notre responsabilité collective est de préserver notre capacité à agir demain, tout en améliorant l'efficacité de notre action aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse. Cette analyse de l'OCDE est un regard extérieur utile pour objectiver les priorités et leur réalisation.

Objectiver, mesurer, ajuster rapidement les politiques, c'est porté dans la DPR. Depuis le début de la législature, vous avez déjà noté des éléments qui ont été réalisés, y compris portés par les différents budgets. On vous a entendu encore pour l'initial 2027.

Je note donc que ces constats de l'OCDE sont déjà, pour certains, intégrés dans l'emploi, dans la compétitivité, dans la prévention, dans la transition énergétique également, tout cela au service de la relance économique et de la croissance de la Wallonie.

Je réitère mon soutien à vos politiques. Je réitère aussi mon soutien de la nécessité d'une méthodologie d'analyse croisée au service de la DPR et donc de l'efficience. Quelle efficacité pour quels moyens engagés ? C'est cela qu'il convient de vérifier pour qu'à l'avenir, nos politiques améliorent la situation de la Région wallonne.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les suites du dossier relatif au centre d'élevage canin de Blaton »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les suites du dossier relatif au centre d'élevage canin de Blaton ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous interrogeais en juin dernier concernant le dossier complexe de l'élevage canin à Blaton. Vous souligniez alors la complexité administrative, puisque l'exploitation d'un élevage relève de deux polices administratives différentes : le permis d'environnement et la réglementation en matière de bien-être animal.

Outre la position défavorable exprimée par la Commune de Bernissart ainsi que du Service public de Wallonie, c'est le ministre Coppieters également qui a débouté la demande introduite en recours par l'éleveur par rapport à son permis d'environnement.

L'ASBL Griff, satisfaite de la décision, a demandé aux autorités de « tirer toutes les conséquences de la décision prise pour faire cesser toute activité non autorisée et protéger les animaux concernés ». C'est une transition toute trouvée pour passer du côté du bien-être animal.

Compte tenu du contexte européen, vous avez souligné dans cette commission qu'il n'était pas envisageable d'appliquer une interdiction de commercer entre États membres. Vous avez donc opté pour une stratégie visant à distinguer éleveurs et négociants, et à habiliter le Gouvernement wallon à fixer les conditions spécifiques pour chacune des catégories dans un arrêté « Agrément ».

Vous avez aussi relevé qu'une limite du dispositif actuel résidait dans la dissociation entre l'agrément en matière de bien-être animal et le permis d'environnement. C'est un élément que vous comptiez prendre en considération dans le cadre du travail qui était mené sur l'AGW « Agrément ».

Toujours selon vous, il est logique que la détention d'un permis d'environnement représente une condition obligatoire pour l'octroi d'un agrément en matière de bien-être animal lorsque ce type de permis est requis.

Monsieur le Ministre-Président, tout d'abord, sur base de la décision, quel est l'état de votre réflexion globale ? Quels enseignements tirez-vous de cette situation précise ? Où en sont les travaux relatifs au statut et au futur AGW ? Quel cadre pourra être instauré concernant la traçabilité et l'information sur la provenance réelle des animaux, la distinction entre élevage et activité de commerce, l'information du public et l'identification claire de ces futurs fameux négociants ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, à la suite de la décision prise par mon collègue en charge de la délivrance des permis d'environnement, j'ai chargé l'administration d'en analyser précisément les conséquences sur la situation de l'établissement d'élevage concerné.

Plus largement, les travaux relatifs au futur AGW Agréments se poursuivent. Les différents secteurs concernés par la révision de l'arrêté royal du 27 avril 2007 ont été consultés durant le mois de septembre. La consultation a permis d'identifier les préoccupations des divers intervenants.

Je rappelle que le règlement européen 2026/1818 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2026 relatif au bien-être des chiens et des chats et à leur traçabilité a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 10 août 2026 et est entré en vigueur le 30 août 2026. Il s'appliquera, pour l'essentiel, à partir du 31 août 2028. Ce règlement reconnaît et encadre l'existence d'établissements de vente distincts des établissements d'élevage. Le législateur européen a choisi d'organiser et de contrôler la commercialisation de chiens et de chats provenant d'autres établissements, plutôt que d'interdire cette activité.

Dans un courrier du 16 octobre 2026 adressé aux représentants permanents des 27 États membres, la Commission européenne rappelle que, dans les matières harmonisées, les règles nationales doivent être compatibles avec les objectifs du règlement, ne peuvent entrer en conflit avec ces dispositions et ne peuvent porter atteinte au bon fonctionnement du marché intérieur. Les règles nationales, moins strictes, redondantes ou incompatibles, devront être abrogées ou adaptées au plus tard lors de l'application dudit règlement. Même les mesures nationales plus strictes ne pourront être maintenues que si elles sont compatibles avec le règlement et n'entravent pas le marché intérieur, comme je l'ai déjà évoqué. Les mesures existantes que les États membres souhaitent conserver devront être communiquées à la Commission avant le 31 août 2028. Vous l'aurez compris : la marge de manœuvre wallonne est extrêmement limitée.

À cette contrainte européenne s'ajoute l'arrêt du Conseil d'État n° 261.687 du 10 décembre 2024. Dès lors, il serait irresponsable de prévoir une interdiction générale, réservant la vente aux seuls éleveurs commercialisant des animaux nés dans leur propre élevage.

Ma volonté est de soumettre au Gouvernement un projet d'AGW qui permet de garantir la pleine articulation du futur dispositif wallon avec le nouveau cadre européen. Ce projet offrira un cadre clair, juridiquement sûr et opérationnel. Il sera présenté en première lecture après la révision du code, soit au début de l'année prochaine.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, vous l'avez dit et l'on peut le regretter : un règlement européen existe, il a été voté et il entrera bientôt en application. Le Conseil d'État s'est aussi prononcé sur la question. Fatalement, nous devons, au niveau de la Région wallonne, respecter ces règles votées et écrites à des niveaux supérieurs. Nous devons faire avec, mais le faire bien.

Cet arrêté du Gouvernement concernant les agréments permettra d'identifier et de valoriser le travail de ceux qui élèvent des chiots avant de les commercialiser. Il convient qu'ils soient mis en valeur par rapport à ceux qui ne servent que de plateforme de transit. Privilégions cette piste, puisque c'est celle qui est possible légalement, et faisons en sorte que cet AGW puisse protéger le plus possible les conditions relatives au respect du bien-être animal dans le cadre de la commercialisation de chiots.

Question orale de Mme Özlem Özen à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les modifications du Code wallon du bien-être des animaux dans le cadre de l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les modifications du Code wallon du bien-être des animaux dans le cadre de l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le 22 octobre dernier, vous avez adopté en première lecture un nouveau projet de décret-programme. Il s'agit déjà du cinquième exercice du genre.

Ce décret-programme prévoit plusieurs modifications du Code wallon du bien-être des animaux, notamment en ce qui concerne le recours à des vétérinaires externes pour certaines missions de contrôle et la constatation d'infractions.

Ces dispositions interviennent alors qu'une réforme plus globale du Code wallon du bien-être des animaux est annoncée par le Gouvernement. Pouvez-vous préciser les objectifs poursuivis à travers ces différentes modifications ?

Ces dispositions ont-elles fait l'objet d'une concertation préalable avec les acteurs concernés, notamment les associations de protection animale, les organisations professionnelles et les vétérinaires ? Le cas échéant, quels acteurs ont été consultés et quelles conclusions ont été tirées de ces échanges ?

Par ailleurs, pour quelle raison avez-vous choisi d'intégrer ces modifications dans le décret-programme budgétaire plutôt que de les inscrire directement dans le cadre de la réforme annoncée du Code wallon du bien-être des animaux, sachant que celle-ci est également prévue pour cette fin d'année ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, le renforcement des contrôles constitue un engagement clair de ma stratégie en matière de bien-être animal.

L'arrêté relatif aux agréments, annulé par le Conseil d'État, prévoyait déjà la possibilité de recourir à des chargés de mission externes pour appuyer l'administration dans certaines missions de contrôle. Cette possibilité a naturellement été réexaminée dans le cadre de l'élaboration du nouvel arrêté relatif aux agréments. Aussi, j'ai souhaité renforcer les moyens de contrôle dès 2027. C'est pour cette raison que j'ai décidé d'utiliser ce véhicule.

L'analyse juridique du dispositif précédent a toutefois mis en évidence la nécessité de consolider préalablement la base décrétale permettant ce recours. C'est précisément l'objet des dispositions inscrites dans le décret-programme. Il ne s'agit donc pas d'anticiper la réforme globale du code, mais de sécuriser sans attendre un dispositif nécessaire au renforcement effectif des contrôles sur le terrain.

Enfin, les modalités concrètes de mise en œuvre devront encore être arrêtées. Les secteurs concernés

seront naturellement consultés dans ce cadre, afin de disposer d'un dispositif à la fois juridiquement solide et opérationnel.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse. Évidemment, renforcer les contrôles et mobiliser une expertise vétérinaire supplémentaire peut être utile, mais cela renvoie à toute une série de questions, notamment celle de savoir comment garantir l'indépendance des intervenants, leur financement et l'articulation de leurs missions avec celles de l'administration ?

En effet, il y a un risque de conflits d'intérêts, mais aussi de conflits tout court entre les prestataires externes et les services publics. Vous ne parlez pas non plus du coût de cette externalisation. Lorsqu'il s'agit de constater des infractions, ces garanties sont évidemment essentielles, puisqu'elles vont conditionner la solidité des procédures et surtout la protection des animaux.

En ce qui concerne la méthode que vous avez choisie, celle de passer par le décret-programme, je dois avouer que votre réponse me satisfait très peu. Pourquoi disperser ces changements dans un décret-programme au risque de rendre la cohérence encore plus difficile, le texte encore moins lisible juridiquement et la législation encore plus floue ?

Vous dites : « Oui, mais je ne voulais pas attendre, parce que je voudrais mettre ces contrôles en place dès 2027 ». Si l'on partage votre objectif, il suffisait de l'inclure dans la future réforme du code qui va intervenir d'ici la fin de l'année et qui entrera, je l'espère, en vigueur le plus rapidement possible. Je me pose la question. Cela rend la cohérence ainsi que les examens qui suivront beaucoup plus difficiles, et cela porte atteinte à la lisibilité des textes.

Question orale de Mme Özlem Özen à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le suivi de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en matière de bien-être animal »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le suivi de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en matière de bien-être animal ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le Gouvernement vient d'adopter en troisième lecture le projet de décret qui vise à abroger le décret APE au 1er janvier 2027. Chaque ministre fonctionnel est appelé à préparer une base décrétale complémentaire afin d'organiser le transfert des moyens vers les acteurs relevant de ses compétences. L'échéance arrive à grands pas.

À ma question du 18 mai dernier sur l'impact de cette réforme en matière de bien-être animal, vous indiquiez que le cadastre des subventions était encore en cours de consolidation et vous aviez précisé que l'objectif n'était pas de compromettre la situation des employeurs durant la phase transitoire et que les moyens devaient, à terme, être répartis de manière transparente et objective.

Depuis lors, votre Gouvernement a achevé son conclave budgétaire. Les associations de protection animale, les refuges et les structures de terrain ont-ils enfin davantage de visibilité sur leur avenir ? En effet, ces structures disposent souvent de moyens limités et ne peuvent absorber du jour au lendemain une diminution de leurs financements sans conséquences pour les activités et surtout pour la protection des animaux dont elles ont la charge. Quelles décisions ont été prises à l'issue du conclave budgétaire concernant les APE relevant de vos compétences en matière de bien-être animal ? Le maintien des financements actuels et leur indexation sont-ils garantis pour 2027 et les années suivantes ?

Où en est la préparation du décret fonctionnel ? Le cadastre est-il désormais et enfin finalisé ? Quelles balises ont été retenues pour assurer la continuité des financements et selon quel calendrier les nouvelles modalités seront-elles communiquées aux employeurs concernés ? À combien s'élèvent les enveloppes APE actuellement consacrées au secteur du bien-être animal ? Combien de travailleurs et d'équivalents temps plein sont concernés ? Une évaluation des conséquences de la réforme sur l'emploi, le fonctionnement des refuges et les missions des associations de protection animale a-t-elle été réalisée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, aucune décision spécifique n'a été prise quant aux moyens APE en matière de bien-être animal. Le projet de décret modifiant le Code wallon du bien-être des animaux, adopté en deuxième lecture par le Gouvernement le 16 juillet dernier, prévoit néanmoins une disposition transitoire qui concerne les APE du secteur non marchand relevant de ma compétence.

La disposition transitoire est introduite afin d'habiliter le Gouvernement à octroyer une subvention destinée à assurer le maintien des emplois qui, à la date qu'il détermine, bénéficient ou ont bénéficié d'un financement dans le cadre des dispositifs des aides à la promotion de l'emploi, qui sont affectées à des missions relevant de la politique régionale du bien-être des animaux.

Pour ce qui concerne l'année 2027, le ministre des Pouvoirs locaux viendra prochainement avec un projet de décret concernant les moyens dévolus aux pouvoirs locaux, dont certains sont octroyés pour des missions relatives au bien-être animal. Pour le secteur non marchand, je vous confirme que les moyens seront bien indexés. Les éventuelles économies appliquées feront l'objet, pour l'ensemble du secteur APE – je ne parle pas en matière de bien-être animal – d'une discussion parlementaire lorsque les textes juridiques les matérialisant seront déposés et débattus au sein de cette Assemblée.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Que dire ? Je vous remercie néanmoins pour votre réponse. Mais, en mai, vous m'avez annoncé qu'un cadastre était en consolidation. Six mois plus tard, et à six semaines de l'échéance – parce que l'entrée en vigueur est en 2027 –, il n'y a toujours rien. Les associations doivent pouvoir préparer leur budget et payer leurs travailleurs. Au niveau de la prévisibilité, on repassera. Parce que vous avez dit « rien pour 2027 et puis…

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Pas de changement pour 2027. C'est cela que j'ai dit.

M. le Président. – Poursuivez, Madame la Députée.

Mme Özlem Özen (PS). – OK. Un montant a donc été gelé, si je comprends bien, une enveloppe fermée a été gelée. Mais, par exemple, je me pose la question : si les salaires augmentent, forcément, on réduit les moyens disponibles pour leurs missions. Vous êtes chargé en même temps du Budget et du Bien-être animal. Vous êtes donc très bien placé pour apporter cette sécurité à tout un secteur qui en a besoin, qui a besoin de prévisibilité pour pouvoir accomplir ses missions. Les refuges, eux, ne peuvent pas mettre leurs animaux en attente pendant que le Gouvernement termine les arbitrages. J'aurai encore l'occasion de revenir lors des débats budgétaires.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Attendez, parce que je n'ai pas envie de laisser planer un doute par rapport à cela. Je pensais avoir été suffisamment clair. Je vais relire la partie de mon intervention où j'ai dit explicitement que, pour 2027, en ce qui concerne le secteur non marchand – donc les ASBL, typiquement les refuges – les moyens seront bien indexés. Il n'y a pas de changement.

Par contre, si je veux être totalement transparent et honnête, c'est pour cela que j'ai voulu avoir une réponse complète, en ce qui concerne les pouvoirs locaux, il est difficile d'identifier quels éléments dans les pouvoirs locaux concernent le bien-être animal, donc je ne sais pas vous répondre dans la globalité. Pour la question sur les refuges, je pense qu'il n'y a pas d'ambiguïté en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre, j'en prends acte. J'aurai l'occasion de prendre connaissance de sa réponse plus en détail et de revenir lors du débat budgétaire.

Question orale de Mme Özlem Özen à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la mobilisation des associations de défense des animaux contre la réforme du Code wallon du bien-être des animaux »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la mobilisation des associations de défense des animaux contre la réforme du Code wallon du bien-être des animaux ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la mobilisation des associations de protection animale contre votre réforme du Code wallon du bien-être des animaux se poursuit. Les inquiétudes des associations et des refuges portent sur plusieurs choix de fond qui risquent d'affaiblir la protection animale.

Je voudrais notamment revenir sur la réintroduction du statut de négociant pour le commerce des chiens et des chats. Le Conseil wallon du bien-être des animaux s'était pourtant opposé à cette mesure. En rétablissant ce statut, vous donnez un avenir à un modèle commercial susceptible d'alimenter les filières d'importation et les usines à chiots. Les refuges, en première ligne face aux abandons et aux conséquences de ces pratiques, expriment de vives inquiétudes. Vous justifiez ce retour en arrière par une nécessité juridique, à la suite de l'annulation de l'arrêté de 2022. Pourtant, les associations de protection animale vous ont indiqué que d'autres solutions étaient possibles. Pourquoi avoir choisi d'inscrire cette mesure dans le code plutôt que de

revoir l'arrêté concerné ? Quelles garanties concrètes pouvez-vous apporter pour éviter que ce statut ne facilite le développement de ces filières ?

Je souhaite également vous interroger sur la question des delphinariums. Une polémique avait déjà émergé lors de la première lecture, lorsqu'une dérogation à l'interdiction de détenir des dauphins avait été envisagée, avant d'être retirée. Vous aviez alors évoqué une réflexion sur la possibilité d'accueillir des dauphins captifs provenant d'autres structures. Or, selon certaines informations, vous auriez sollicité un avis de la Commission des parcs zoologiques. Pouvez-vous nous confirmer si cette demande a bien été formulée ? Pouvez-vous nous garantir que votre réforme n'introduira aucune possibilité de détenir des dauphins en Wallonie, y compris dans le cadre de leur accueil depuis d'autres lieux de captivité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je vais commencer par rappeler ce que j'ai dit il y a deux semaines : écouter ne signifie pas sous-traiter la décision publique à un groupe de pression. Gouverner, c'est écouter, arbitrer et assumer.

Avant toute chose, remettons les choses à l'endroit : cette réforme n'est pas un recul du bien-être animal. C'est une avancée, qui renforce concrètement la protection des animaux, les sanctions et les moyens d'agir sur le terrain. J'entends les inquiétudes exprimées par les associations de protection animale et par les refuges, mais je refuse que chaque arbitrage qui ne correspond pas exactement à la position de certaines associations soit présenté comme un recul du bien-être animal.

Par exemple, sur le statut de négociant, vous parlez d'une « réintroduction » et d'un « retour en arrière ». Ce n'est pas exact. L'arrêté qui entendait interdire cette activité a été annulé par le Conseil d'État. La disposition n'a donc jamais pu produire les effets juridiques que vous lui prêtez. Si l'on regarde la situation aujourd'hui et la situation après mon code, on ne peut pas dire qu'il y ait une régression. C'est factuellement faux et aucune proposition n'a d'ailleurs été amenée pour répondre aux avis ayant amené à l'annulation de cet arrêté. L'objectif que mon cabinet, moi-même et les associations poursuivons, c'est le même. Nous voulons éviter les usines à chiots, mais on est partie intégrante d'une constitution européenne, avec des règles qui s'y appliquent et l'on doit pouvoir agir avec cela. Je dirais surtout, et j'ai pu le dire lors de la réponse à la question de M. Resinelli sur la situation à Blaton, que le cadre juridique a évolué en la matière.

Le nouveau règlement européen 2026/1818 relatif au bien-être des chiens et des chats et à leur traçabilité reconnaît et encadre la reconnaissance d'établissements de vente distincts des établissements d'élevage. Le choix du législateur européen est donc d'encadrer cette activité, de renforcer la traçabilité des animaux et de responsabiliser les opérateurs.

La question n'est donc pas de savoir si j'aime ou non le commerce de chiens ou de chats. De nouveau, je pense que l'objectif que l'on veut rencontrer avec la modification législative est le même. C'est juste que l'on ne me propose aucune alternative à part critiquer ce que j'essaie de mettre en place. La question est de savoir comment nous encadrons juridiquement une activité qui existe et que le droit européen reconnaît à partir du moment où cela a été voté dans un règlement. Là, j'assume parfaitement notre choix. Plutôt que de laisser cette activité dans une zone grise, nous voulons identifier ceux qui la pratiquent, les soumettre à des conditions d'agrément, assurer la traçabilité des animaux et permettre leur contrôle. C'est bien cela l'objectif rencontré. Aujourd'hui, on ne sait concrètement rien faire. C'est précisément pour cela que nous distinguons clairement l'éleveur qui commercialise des animaux issus de son propre élevage du négociant qui commercialise des animaux provenant d'autres établissements.

Les conditions spécifiques applicables à ces opérateurs seront fixées dans l'arrêté relatif aux agréments. Je rappelle que l'interdiction de vendre des chiens et des chats dans les lieux publics, les foires commerciales, les bourses et les expositions est expressément maintenue. Vous me dites que les associations proposent d'autres solutions. Je le dis depuis le début, je suis prêt à examiner toute solution juridique solide – ce que je n'ai d'ailleurs jamais reçu en proposition.

Il ne suffit pas de réclamer une interdiction par rapport à une situation. Ce qu'il faut, c'est démontrer qu'elle est compatible avec le droit européen et avec la jurisprudence du Conseil d'État. À ce jour, je n'ai pas connaissance d'une solution concrète qui permette de garantir cette sécurité juridique. Au contraire, la Commission européenne a rappelé que les règles nationales applicables dans les matières harmonisées doivent être compatibles avec le règlement européen et ne peuvent porter atteinte au bon fonctionnement du marché intérieur. La marge de manœuvre régionale n'est donc pas illimitée.

Pour le deuxième point, je ne vais pas inscrire dans le Code wallon du bien-être des animaux une interdiction dont nous savons qu'elle risque d'être juridiquement fragile, simplement parce qu'elle est plus facile à défendre dans une campagne de communication. Mon rôle n'est pas de faire de la communication en matière de bien-être animal, c'est de concrètement changer les choses par rapport à des situations

juridiques qui, aujourd'hui, sont juste inexistantes. Mon choix, c'est celui d'un encadrement strict, de la traçabilité et du contrôle.

Sur les delphinariums, je vais être tout aussi clair qu'il y a deux semaines. Non, nous ne rouvrirons pas les delphinariums et répéter le contraire ne rendra pas cette affirmation plus vraie. Le projet de réforme ne prévoit aucune réouverture d'un delphinarium en Wallonie. Ce que nous avons fait est tout autre. Nous avons demandé à la Commission wallonne des parcs zoologiques de réunir des experts afin d'étudier une question particulière : quel doit être le devenir des cétacés nés en captivité qui ne pourraient pas être réintroduits dans leur milieu naturel ? Les conclusions de ce travail sont attendues et j'assume totalement cette démarche. Face à une question complexe de bien-être animal, je préfère demander à des scientifiques, à des experts, d'examiner les différentes solutions et de déterminer celle qui répond le mieux aux besoins des animaux.

Demander un avis scientifique, ce n'est pas prendre une décision. Étudier le devenir des cétacés nés en captivité n'est pas rouvrir un delphinarium. Je ne vais donc pas préjuger aujourd'hui des conclusions d'un travail scientifique que j'ai précisément demandé pour disposer d'une expertise objective. Toutefois, je peux vous confirmer une chose très clairement, la réforme du code dont nous débattons n'introduit aucune possibilité de réouverture d'un delphinarium en Wallonie.

Je terminerai, comme je l'ai fait il y a deux semaines. Écouter les associations de protection animale, c'est important. Mais j'écoute également les vétérinaires, les scientifiques, les communes, les agriculteurs, les secteurs économiques et l'ensemble des acteurs concernés par le bien-être animal. Aucune association ne détient le monopole en matière de bien-être animal. Notre responsabilité est de bâtir des règles ambitieuses pour le bien-être des animaux, mais aussi et surtout, juridiquement solides pour que les choses puissent évoluer concrètement. Ces modifications doivent également être scientifiquement fondées et, surtout, applicables réellement sur le terrain. C'est cela gouverner : écouter, arbitrer et assumer.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Vous avez répété à plusieurs reprises que vous écoutiez les acteurs du secteur. Vous dites que vous les concertez, mais vous ne sollicitez pas toujours les instances compétentes, puisque le Conseil wallon du bien-être des animaux n'a pas été spécifiquement consulté sur le report des cages, par exemple. Pour les dauphins, vous semblez avoir sollicité la Commission wallonne des parcs zoologiques, mais pas le Conseil wallon du bien-être des animaux. Lorsque vous les consultez, comme sur le statut de négociant, vous ne suivez pas leur avis. C'est à vous en effet que revient la responsabilité d'arbitrer. Comme vous l'avez dit, vous écoutez, vous arbitrez, puis vous dites aussi qu'aucune association ne détient le monopole. Je sais que vous faites référence à Gaïa. Je ne prétends pas que Gaïa ou les refuges détiennent seuls toute l'expertise.

Mais à force, on a quand même le sentiment que certaines voix bénéficient d'une oreille particulièrement attentive, tandis que celles qui défendent la protection animale doivent se mobiliser pour être entendues. La concertation peut donc être un simple exercice de façade, mais elle doit aussi se traduire dans les décisions prises.

M. le Président. – Je vous rappelle que la durée des répliques est d'une minute.

Mme Özlem Özen (PS). – Oui, c'est une minute de réplique, mais il y a tellement à dire. J'ai écouté votre réponse et plus je vous écoutais, moins je suis convaincue. Sur les dauphins, il y a une certaine ambiguïté. Vous dites que vous maintenez l'interdiction de leur détention en Wallonie, mais sous couvert de recherche ou d'accueil, allez-vous quand même ramener des dauphins ? Je prendrai connaissance de votre réponse plus en détail, mais elle n'était pas claire ou alors je n'ai pas très bien compris.

M. le Président. – M. le Ministre-Président reprend la parole. Vous aurez une minute de réplique après. J'insiste sur le respect du temps de parole.

La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je serai très bref. Je ne peux pas laisser sous-entendre que j'entends plus une partie des acteurs du bien-être animal que d'autres. J'ai donc envie de vous poser la question : de qui parlez-vous ? Qui j'écoute le plus ? C'est scandaleux ce que vous venez de faire. Vous sous-entendez que j'écoute… Je vous laisserai peut-être préciser parce que, en gros, je n'écoute pas les refuges. Je vous l'ai dit : le bien-être animal n'est pas uniquement les refuges ; ce sont les scientifiques, les acteurs de terrain, les vétérinaires, les agriculteurs, tous ceux qui sont, au quotidien, concernés par la réalité des animaux. On doit pouvoir entendre tout le monde et, puis, trancher.

Je sais que ce n'est pas simple de prendre de la hauteur par rapport à des sujets qui sont évidemment très émotifs, mais on doit garder en tête que l'on doit concrètement modifier les choses pour que ce soit applicable, que cela ne soit pas juste un effet de communication, parce que c'est très bien, mais on ne change rien. Je vais prendre l'exemple sur le statut de négociant. Il y avait les usines à chiots. L'arrêté a fait plaisir aux refuges à l'époque où il a été pris, mais c'est quoi aujourd'hui ? Rien ! Le Conseil d'État l'a cassé. Moi, ce n'est pas ma façon de faire de la politique. J'essaie d'avoir les choses les plus juridiquement

robustes. Je vous vois opiner, mais je suis en phase avec ce que je dis.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Il n'y a absolument rien de scandaleux dans ce que je dis. Même le Conseil wallon du bien-être des animaux… D'abord, c'est quand même moi, la députée, c'est moi qui pose les questions. Vous, vous devez répondre. Le Conseil wallon du bien-être des animaux, vous ne le consultez pas non plus. Vous le consultez pour certaines dispositions qui vous arrangent ; pour d'autres, vous vous abstenez de le consulter. Sur l'interdiction des cages pour les poules pondeuses, vous ne l'avez pas consulté. C'est donc à géométrie variable. Vous lui soumettez certaines dispositions qui vous arrangent et puis, par ailleurs, vous ne soumettez pas d'autres ou quand il décide de vous donner un avis, de toute façon, vous passez au-dessus.

À un moment, il faudra une réforme globale et il faudra soumettre toutes les dispositions qui vont être réformées, pour qu'il y ait un avis portant sur toutes les dispositions que vous allez introduire dans votre réforme. La moindre des choses serait, même si l'arbitrage vous revient, d'écouter ces experts. En effet, le Conseil wallon du bien-être des animaux est composé d'experts, de vétérinaires, de refuges, d'associations. Ne dites pas que vous les écoutez. Toutes les dispositions, surtout celles qui ne vont pas dans le sens du bien-être et de la protection du bien-être animal, ne leur sont pas soumises.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'état d'avancement des négociations pour la nouvelle programmation européenne 2028-2034 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'état d'avancement des négociations pour la nouvelle programmation européenne 2028-2034 ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, le 28 septembre dernier, je vous avais interrogé sur les négociations interfédérales et entre les pays de l'Union européenne sur le budget européen 2028-2034. Nous connaissons toute l'importance de cet enjeu ainsi que son impact sur plusieurs politiques wallonnes et plusieurs politiques générales ayant des effets sur la Wallonie.

Vous m'aviez répondu que les questions financières et plusieurs questions horizontales demeuraient ouvertes. Vous m'aviez dit que la Wallonie – votre Gouvernement – participait à la concertation interfédérale et vous aviez détaillé votre positionnement. Par ailleurs, en ce qui concerne la réduction du budget de la Wallonie, évoquée par l'Union des villes et communes, à concurrence de 500 millions d'euros, vous aviez dit « prendre cette alerte très au sérieux ».

D'après *L'Écho* du 10 octobre 2026, le montant du cadre financier pluriannuel était de 1 985 milliards d'euros. D'après la proposition de l'Irlande, qui préside aujourd'hui le Conseil, ce montant devrait être raboté pour atteindre 1 825 milliards. Les pays frugaux, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas ou la Suède, auraient déjà rejeté cette proposition irlandaise. Face à eux se trouve un large groupe de 17 pays – des « amis de la cohésion », comme on l'appelle –, des États membres du sud et d'Europe centrale et orientale qui veulent conserver un budget ambitieux qui finance à la fois les priorités anciennes, mais également les nouvelles priorités de l'Union européenne.

La position de la Belgique dans cette discussion semble souffler le chaud et le froid. *L'Écho* du 16 octobre 2026 écrivait qu'un diplomate belge de haut rang aurait déclaré : « Nous sommes parmi les États membres qui demandent une réduction significative de l'enveloppe globale ». *La Libre*, le même jour, évoquait que « la Belgique n'est pas favorable à une réduction trop importante de la cohésion et de la PAC – politique agricole commune –, tout en étant partisane d'une modernisation du budget ». *Le Soir*, quant à lui, annonçait, dans son édition en ligne le 26 octobre dernier, qu'« un accord était intervenu avec le ministre de l'Agriculture, mais que le budget de la politique agricole commune serait diminué à 300 milliards pour la nouvelle programmation, alors qu'il était à 387 milliards lors de la programmation précédente ». C'est là aussi une diminution extrêmement significative qui s'annonce.

Le prochain Conseil européen aurait lieu les 17 et 18 décembre 2026, mais le président du Conseil avait annoncé, mi-octobre, une nouvelle version « dans quelques semaines ». On parle de sommet européen extraordinaire fin novembre, pour un atterrissage en décembre. C'est important de faire le point sur ce dossier majeur, même si la Wallonie a juste une voix parmi beaucoup d'autres, une voix à la table de la concertation interfédérale en Belgique en tout cas.

Où en sont les discussions sur le cadre financier pluriannuel ? Quelle est la position de la Belgique ? Les extraits de la presse, susmentionnés, montrent des

positions variées, c'est le moins que l'on puisse dire. Qu'en est-il ? Que disent le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ? Que défendent les ministres impliqués à la table du Conseil ? Cette position belge est-elle en phase avec la position wallonne ? Quel serait l'impact sur la Wallonie ? Qu'en est-il de l'alerte sérieuse sur la perte de 500 millions d'euros, que vous aviez reconnue il y a un mois ?

Le montant de la PAC est-il confirmé ? Des évolutions sont-elles, par ailleurs, intervenues dans la concertation interfédérale sur le changement d'architecture ? Rappelons-nous que le FEDER, le Fonds social, l'ensemble des budgets seront globalisés à une échelle nationale et que, dès lors, le pouvoir fédéral pourrait avoir une compétence qu'il n'a plus vraiment dans l'état actuel des choses. La Région est-elle demanderesse d'une gestion de son propre chapitre territorial avec une enveloppe qui serait préaffectée, comme le suggère l'Union des villes et communes de Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, dans cette négociation, je défends une ligne claire : la Wallonie doit conserver les moyens d'investir dans ses territoires, de soutenir ses agriculteurs et de décider de l'usage des fonds européens dans les domaines qui relèvent de ses compétences.

Les négociations se sont intensifiées depuis la présentation du compromis irlandais en octobre. Le Conseil s'est déjà entendu sur certaines règles sectorielles, comme un plan distinct pour Interreg et un soutien renforcé pour l'installation des jeunes agriculteurs. Les 27 États membres doivent encore s'accorder sur le volume du budget, la répartition des crédits et les ressources propres. Une nouvelle proposition du président du Conseil européen, Antonio Costa, est attendue pour le Conseil européen extraordinaire des 26 et 27 novembre. Les discussions devraient se poursuivre les 17 et 18 décembre, avec pour objectif un accord politique d'ici à la fin de l'année.

Le compromis irlandais proposait de ramener le budget de 1 985 milliards d'euros à 1 826 milliards d'euros en prix courants, soit environ 8 % de moins que la proposition initiale de la Commission. Il maintenait les enveloppes nationales prévues en juin pour la cohésion et l'agriculture, tout en réduisant les crédits envisagés pour la compétitivité et la recherche. Le Fédéral souhaite une réduction plus importante du budget global.

Je prends très au sérieux le risque d'une perte de près de 500 millions d'euros. Nos services ont estimé cet ordre de grandeur pour la PAC et la cohésion en Wallonie, par rapport à 2021-2027, en euros constants de 2025, sur la base de la proposition initiale de la Commission et d'hypothèses de répartition favorables. Les enveloppes et les clés de répartition restent en discussion. Il est donc trop tôt pour chiffrer l'impact final pour la Wallonie.

Dans la concertation belge, je continue de défendre des économies ciblées, la préservation des moyens de la PAC et de la cohésion, et une répartition qui tienne compte des besoins de nos territoires. Ces fonds soutiennent les revenus de nos agriculteurs, les formations pour nos travailleurs et le redéploiement économique de la Wallonie. Je veux aussi que nos entreprises, nos centres de recherche puissent accéder pleinement aux programmes européens de compétitivité et d'innovation.

Dès le début des négociations, la Wallonie a défendu le respect de ses compétences et le maintien d'un dialogue direct avec la Commission européenne. Nous portons cette position à la DGE, et la Belgique reconnaît le rôle central des Régions. Il faut maintenant traduire ce principe dans le futur plan belge, en identifiant à l'avance une enveloppe pour la Wallonie et en lui donnant la capacité d'en fixer elle-même les priorités et d'en assurer la programmation. La proposition de l'Union des villes et communes de Wallonie d'inscrire un chapitre territorial wallon dans le plan belge va dans ce sens. Je continuerai à défendre cette capacité de décision dans la concertation interfédérale sur les modalités du futur plan.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie de nous avoir fait part de l'état d'avancement du dossier. Je comprends la logique et la position de conserver les moyens d'investir pour la Wallonie, y compris des moyens pour le déploiement de la politique agricole. Néanmoins – c'est ma deuxième réflexion –, il faut voir que les signaux d'alerte qui étaient partagés ici, dans cette commission, il y a plus d'un mois, augmentent, puisqu'un budget de la PAC fortement réduit est annoncé. On parle de beaucoup plus que la moyenne de 8 %, et d'un budget global également en baisse avec la proposition de la présidence irlandaise.

J'ajouterai, parce que vous l'avez dit, que le pouvoir fédéral souhaite une diminution plus importante de l'enveloppe, ce qui est une information nouvelle par rapport à des éléments plus flous qui étaient partagés antérieurement. La question que je me pose : et donc ? Si l'écart entre la position wallonne et ce que dit le pouvoir fédéral à la table de discussion s'accroît, quels sont les leviers que la Wallonie utilise par rapport au Gouvernement fédéral, notamment par rapport au relais que la majorité miroir a dans cet équipage ?

Enfin, vous avez bien compris l'importance, indépendamment du budget qui sera défini, de l'architecture elle-même et du rôle qu'il faut absolument préserver pour les Régions. Il ne faudrait pas qu'en plus, cette enveloppe, qui est en train de diminuer, soit soumise demain à des rapports de force problématiques qui verraient le pouvoir fédéral prendre en otage les moyens régionaux en vue d'autres objectifs.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le rôle des *data centers* dans la stratégie industrielle de la Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le rôle des *data centers* dans la stratégie industrielle de la Wallonie ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, lors des élections à mi-mandat aux États-Unis, un des sujets déterminants était le rôle et la place des *data centers*. Leur régulation et même des moratoires faisaient partie des enjeux discutés.

En Europe, de plus en plus d'associations et de citoyens réclament également un moratoire pour permettre le temps d'une réflexion citoyenne et politique avant de décider quelle direction prendre. L'Irlande, les Pays-Bas et le Danemark ont déjà légiféré sur un cadre très strict.

En Wallonie aussi, la conscience grandit qu'à politique inchangée, on assistera à des dommages importants et que le développement des *data centers* se fera au détriment de nos ressources en eau, en électricité, mais aussi d'autres acteurs économiques, souvent nettement plus pourvoyeurs d'emploi et nettement mieux ancrés dans notre économie régionale que les GAFA.

On estime aussi que dans quelques années, les *data centers* pourraient engloutir jusqu'à un quart de la consommation belge d'électricité, ce qui est déjà le cas en Irlande.

D'ailleurs, le Gouvernement wallon semble en prendre conscience de la problématique, car le 5 novembre dernier, il avait à son ordre du jour la question d'un cadre régional concernant les *data centers* et leur accueil. Ce point a été reporté. Je ne sais pas si c'était lié aux *midterms*, mais il a été finalement adopté sur la base de cette même note – ou d'une autre – le 12 novembre. Vu que cette adoption a eu lieu le 12 novembre, je suis certain que vous aurez toutes les réponses à mes questions.

Comment comptez-vous prioriser la création de *data centers* par rapport au développement d'autres filières industrielles wallonnes ?

Quels critères comptez-vous considérer comme prioritaires ?

- le nombre d'emplois créés par rapport à l'espace nécessaire ?
- par rapport à d'éventuels subsides ?
- l'ancrage régional des fournisseurs et équipementiers ?
- la contribution à la baisse en besoins d'énergie carbonée ?
- le captage de la production régionale d'énergies renouvelables au détriment ou non d'autres acteurs ?

Bref, comment comptez-vous intégrer l'existence et/ou le développement de *data centers* dans une future politique industrielle wallonne cohérente ?

Comptez-vous éventuellement, ensemble avec vos collègues du Gouvernement wallon, défendre un moratoire sur des *data centers* supplémentaires, à l'échelle wallonne, nationale ou européenne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, votre question tombe à point nommé, puisque le Gouvernement vient de décider, la semaine dernière, d'un cadre relatif au développement des *data centers* sur le territoire wallon.

Dans ce cadre, notre priorité est claire : les investissements dans les *data centers* doivent renforcer l'économie wallonne, sans compromettre les ressources nécessaires au développement de nos entreprises et à la décarbonation de notre industrie. C'est le sens du cadre régional que vient d'approuver mon Gouvernement.

Le numérique et l'intelligence artificielle offrent clairement des perspectives pour nos filières. Nous voulons les saisir. Toutefois, il faut examiner ce que chaque investissement apporte durablement au territoire et les ressources qu'il mobilise.

La préservation des ressources stratégiques et environnementales reste notre enjeu central.

En matière électrique, l'objectif est d'éviter que les *data centers* compromettent le développement d'autres activités : l'électrification de l'industrie ou les besoins essentiels du territoire. Raccordements flexibles,

stockage, phasage, production additionnelle et contribution aux adaptations des réseaux font partie des leviers à mobiliser.

En matière foncière, les sites répondant aux critères régionaux de localisation stratégique seront exclus. Deux exceptions sont prévues :

- les infrastructures exclusivement destinées aux besoins propres d'une entreprise ;
- exceptionnellement, les coprojets intégrant un *data center* d'au moins 25 mégawatts, des activités économiques et de la production d'énergie sur un même site.

En résumé, il y a des externalités négatives à la mise en place de *data center*, mais il y a également des externalités positives s'il y a une production supérieure aux besoins même du *data center* par le promoteur de ce *data center*. Dès lors, c'est important de pouvoir travailler sur ces sujets.

Nous orientons également les projets vers des sites adaptés, notamment déjà artificialisés et non stratégiques. La sobriété en eau et en foncier, l'efficacité énergétique et la valorisation de la chaleur font également partie des orientations cadrées par le Gouvernement.

La contribution durable à notre tissu économique est également importante. Oui, les emplois créés comptent, leur qualité et leur pérennité aussi. Leur rapport aux ressources mobilisées doit éclairer l'appréciation. Mais un ratio d'emplois par hectare ne résume pas l'utilité d'un projet : il faut également considérer les compétences, les marchés pour nos fournisseurs et équipementiers, la recherche et les capacités numériques utiles à nos entreprises. Tout soutien public éventuel doit également se justifier par des retombées pour la Wallonie, au-delà du montant investi.

Pour les projets de *data centers* d'au moins 25 mégawatts, le cadre régional prévoit un partenariat avec la Région. Ce partenariat s'ajoute aux exigences applicables au projet. Il ne permet ni d'y déroger ni de les alléger. Il vise à obtenir des engagements complémentaires, objectivables et vérifiables, notamment en matière d'emploi, de compétences, de collaboration avec les entreprises wallonnes, d'innovation ou de contribution au système énergétique. Voilà, l'articulation avec notre politique industrielle : développer les capacités numériques utiles à nos filières, tout en préservant leurs possibilités d'implémentation, de croissance et de décarbonation. Les attentes sont proportionnées aux caractéristiques et aux impacts des projets. Le cadre s'appuie sur les procédures existantes sans créer de nouvelles autorisations. Les modalités juridiques et opérationnelles seront précisées par les ministres compétents.

Enfin, je ne plaide pas pour un moratoire général. Tous les *data centers* n'ont ni les mêmes fonctions ni les mêmes impacts. Une suspension indifférenciée toucherait aussi des infrastructures utiles à nos entreprises et pourrait nuire à notre souveraineté numérique. Je privilégie des exigences proportionnées et des décisions fondées sur la contribution et l'impact concret de ces projets.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre-Président. Je crois que tout dépend de là où l'on met le curseur ; cela peut être très différent. Mettre le curseur pour autoriser quelques exceptions ou lors d'un moratoire de petits *data centers*, où l'on est sûr que cela ne portera pas préjudice, ce serait une chose. Cependant, quand on regarde les ressources dont on dispose – et si les *data centers* veulent fonctionner comme ils fonctionnent, par exemple, aux États-Unis ou ailleurs en Europe –, on n'est pas face à des investisseurs, mais face à des prédateurs. Il faut être clair là-dessus.

Si la perspective est que, dans cinq ou sept ans, un tiers ou 30 % de notre énergie électrique soit avalée par ces *data centers*, on aura un réel problème. Dès lors, je veux bien revenir là-dessus, dans le sens où l'on ne peut pas se permettre de gaspiller nos sources d'eau ni notre production d'énergie. Dès lors, si l'on pose des conditions, il faudra tout simplement, par exemple, qu'un tel *center* puisse fonctionner en circuit fermé pour se refroidir et qu'il contribue à une production d'énergie.

Ce que vous venez de citer pour les *data centers* publics de 25 mégawatts, la réponse n'est pas claire. Pour moi, il est évident qu'il doit s'agir d'énergie renouvelable. On ne peut pas commencer à augmenter de manière importante la production de centaines de mégawatts via, par exemple, des turbines à gaz, pour avoir des *data centers* en plus et de consommer de l'énergie carbonée en plus, que ce soit pour eux ou d'autres entreprises. Vous pourriez préciser cela lors d'une réponse ultérieure.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie est un enjeu discuté depuis plusieurs années déjà. Rappelons que l'Union européenne est sortie du traité ainsi qu'une série d'États européens. Je pense à l'Italie, la France, l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg ou encore la Slovénie. La Belgique, elle, tarde à prendre réellement position.

Les risques portés par ce traité sont connus, ils sont devenus plus concrets et plus proches depuis la procédure d'arbitrage lancée par la multinationale pétrochimique Ineos contre notre pays, devant un tribunal d'arbitrage privé, en application de ce traité, avec un coût potentiel de plusieurs centaines de millions d'euros.

Ce dossier ne manque pas de générer des éléments d'actualité. Par exemple, c'est ExxonMobil qui annonçait l'ouverture d'une attaque contre l'Union européenne il y a quelques jours, contre ses politiques climatiques, en particulier la mise à contribution des fossiles sur le stockage du carbone, dont ils sont pourtant à l'origine. Cela montre donc toujours le caractère extrêmement problématique de ce Traité sur la Charte de l'énergie.

Lors de votre dernière réponse du 28 septembre 2026, vous indiquiez que l'organisation d'une réunion de la cellule de coordination multilatérale consacrée au traité, qui avait été demandée notamment par la Wallonie, n'avait pas encore eu lieu, alors pourtant que les Affaires étrangères s'étaient engagées à convoquer cette réunion au début du mois de septembre. Un mois plus tard donc, il n'y avait toujours pas eu de réunion. Vous précisiez encore qu'une concertation politique fédérale devait alors intervenir préalablement.

Vous indiquiez aussi que, « s'agissant de la procédure engagée par Ineos, son suivi et l'analyse détaillée de ses implications sont principalement assurés par les autorités flamandes et que vous ne disposiez alors pas d'éléments suffisamment consolidés pour vous prononcer sur les risques financiers susceptibles d'en découler pour la Belgique ».

Je viens donc aux nouvelles, Monsieur le Ministre-Président, en espérant que des jalons soient progressivement franchis. Pouvez-vous indiquer si, à présent, les risques financiers pour notre pays liés à la procédure initiée par le groupe britannique Ineos ont à présent été évalués et nous informer des conclusions ?

Pouvez-vous également faire un état d'avancement de cette concertation en vue du positionnement de la Belgique à l'égard des trois options d'évolution par rapport au Traité ? Comme nous avons déjà eu plusieurs échanges, je ne les ai pas rappelées. La concertation interfédérale prévue a-t-elle eu lieu ? La réunion de la CoorMulti a-t-elle dès lors pu avoir lieu ou être programmée ?

L'option d'un retrait immédiat, le cas échéant, allié avec des accords visant à neutraliser la clause de survie avant son extinction lointaine, a-t-elle pu progresser, vu les risques concrets encourus par notre pays ? Sinon, qui s'y oppose ? C'est une question qui reste aujourd'hui sans réponse. Pour quels motifs ? Ceux qui s'y opposent sont-ils prêts à en endosser les risques budgétaires ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, depuis ma dernière réponse, les travaux continuent de se poursuivre. L'administration fédérale a relancé, au mois d'octobre, la collecte d'informations sur la valeur ajoutée économique du Traité sur la Charte de l'énergie pour les entreprises belges. Ces éléments doivent contribuer à la définition de la position belge, dans la perspective de nouvelles concertations interfédérales qui devraient avoir lieu en novembre ou décembre.

La Wallonie participe à ces travaux. Des démarches ont notamment été entreprises auprès des acteurs économiques, dont l'AWEx, afin de mieux identifier les entreprises wallonnes utilisant ou susceptibles d'utiliser les protections du TCE et d'apprécier l'intérêt éventuel du traité modernisé. Cette analyse est toujours en cours de consolidation.

Les questions de gouvernance font également l'objet d'un suivi. L'audit formel souhaité notamment par la Belgique n'a pas encore pu être lancé, faute d'un soutien suffisant des parties contractantes. La Belgique, la Suisse et le Japon ont pris l'initiative de mobiliser d'autres parties contractantes afin de traiter les difficultés de gouvernance et de dégager une feuille de route.

S'agissant de la procédure engagée par Ineos, je ne dispose toujours pas, à ce stade, d'une évaluation financière consolidée permettant de chiffrer l'exposition éventuelle de la Belgique. Le dossier est principalement suivi par les autorités flamandes compétentes.

Enfin, aucun consensus définitif n'est encore intervenu entre les trois options qui s'offrent à la Belgique. Les travaux doivent encore intégrer l'analyse économique pour les entreprises belges, les perspectives liées au TCE modernisé ainsi que les questions de gouvernance.

L'objectif reste de permettre à chaque partenaire de se positionner sur la base d'éléments actualisés et de rechercher une position belge concertée.

La Wallonie continuera, pour sa part, à participer activement à ces travaux afin qu'une décision puisse intervenir sur la base d'une analyse aussi complète et objectivée que possible des enjeux juridiques, économiques et budgétaires.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Un travail semble se poursuivre, le dossier n'est pas mort, mais tout cela est très lent et sans proportion avec les risques, avec l'épée de Damoclès qui plane sur notre pays. Le travail qui se poursuit est par ailleurs ciblé sur des enjeux propres à telle ou telle entreprise, mais sans que les enjeux climatiques ne paraissent non plus examinés par le Gouvernement alors que cette actualité sur ExxonMobil est là pour rappeler tout ce danger, toute cette entrave à une politique climatique robuste.

Enfin, la question de savoir qui s'oppose, en Belgique, à l'option d'un retrait immédiat, la ligne claire qu'a choisie l'Union européenne et une série d'États reste toujours sans réponse. Cela est tout à fait désarmant et même consternant.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les négociations sur le budget européen 2028-2034 et les conséquences pour la Wallonie » est transformée en question écrite.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 8 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR
M. Christophe Collignon, PS
Mme Valérie De Bue, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Özlem Özen, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
APW	Association des provinces wallonnes
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
COP31	31e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence d'Antalya 2026 sur les changements climatiques)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAIE	Commission de recours pour le droit d'accès aux informations environnementales
DGE	Direction générale Coordination et Affaires européennes
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
GAFA	Google, Apple, Facebook, Amazon (quatre géants du web)
GRECO	groupe d'États contre la corruption (Conseil de l'Europe)
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
LeTEC	société de transport en commun (anciennement TEC)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des Nations unies
PAC	Politique agricole commune
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SPABS	société(s) publique(s) d'administration des bâtiments scolaires
SPW	Service public de Wallonie
TCE	Traité sur la Charte de l'énergie
WBE	Wallonie-Bruxelles Enseignement